

ISSN 2420 - 5672

**Débat d'Orientations
Budgétaires 2021**

Séance du 26 février 2021

Compte rendu des débats

LOT-ET-GARONNE
Le Département



**NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS
DEPUIS 1945**

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPÉLIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2016	Mme P. WILLAERT	-
2018	Mme B. LAGARDE	-
2019	-	Sophie BORDERIE
2020	M. Jean-Noël CHAVANNE	

PRESIDENTE : Sophie BORDERIE

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1

M. Christian DELBREL
Maire de Pont-du-Casse
Vice-président d'Agen Agglomération

Mme Nathalie BRICARD

AGEN 2

M. Christian DEZALOS Ch.  **O.** 

Mme Laurence LAMY
Maire de Bon-Encontre
Vice-président d'Agen Agglomération

AGEN 3

M. Pierre CHOLLET

Mme Baya KHERKHACH
Adjointe à la mairie d'Agen

AGEN 4

M. Christophe BOCQUET

Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT
1^{ère} Adjointe au Maire d'Agen
Vice-Présidente d'Agen Agglomération

L'ALBRET

M. Nicolas LACOMBE
Maire de Nérac
Vice-président d'Albret Communauté

Mme Marylène PAILLARES

CONFLUENT

M. Alain MERLY Ch. 

Mme Laurence DUCOS

COTEAUX DE GUYENNE

M. Pierre CAMANI
Adjoint à la mairie de Puymican
Vice-Président de Val Garonne Agglomération

Mme Caroline HAURE-TROCHON

FORET DE GASCOGNE

M. Raymond GIRARDI
Maire d'Argenton
Président de la communauté de communes des Coteaux
et Landes de Gascogne

Mme Hélène VIDAL

FUMELOIS

M. Daniel BORIE
Maire de Saint-Vite

Mme Sophie GARGOWITSCH
Maire de Blanquefort-sur-Briolance

HAUT AGENAIS PERIGORD

M. Marcel CALMETTE  
Maire de Paulhiac
Vice-Président de la Communauté de communes Bastides en haut Agenais-Périgord

Mme Christine GONZATO-ROQUES
Adjoint au Maire de Monflanquin

LAVARDAC

M. Michel MASSET
Maire de Damazan
Président de la communauté de communes du Confluent et Côtéaux de Prayssas

Mme Valérie TONIN
Maire de Barbaste

LIVRADAIS

M. Jacques BORDERIE
1^{er} adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuveois

Mme Séverine BESSON

MARMANDE 1

M. Joël HOCQUELET
Maire de Marmande
1^{er} Vice-Président de Val Garonne Agglomération

Mme Emilie MAILLOU

MARMANDE 2

M. Jacques BILIRIT
Maire de Fourques-sur-Garonne
Président de Val de Garonne Agglomération

Mme Sophie BORDERIE
Présidente du Conseil départemental

OUEST AGENAIS

M. Jean DREUIL
Maire de Sérignac-sur-Garonne

Mme Françoise LAURENT

PAYS DE SERRES

M. Bernard BARRAL

Mme Marie-France SALLES Ch. 
Maire d'Engayrac

SUD EST AGENAIS

M. Rémi CONSTANS 
Maire de Layrac
Vice-Président d'Agen Agglomération

Mme Louise CAMBOURNAC - C. Ch.  

TONNEINS**M. Michel PERAT**

Maire de Clairac

Mme Line LALAURIE

Maire de Castelmoron-sur-Lot

Présidente de la communauté de communes
Lot et Tolzac**VAL DU DROPT****M. Alain PICARD****Mme Danièle DHELIAS**

Adjointe au Maire de Ségalas

VILLENEUVE 1**M. Guillaume LEPERS**

Maire de Villeneuve sur Lot

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand
Villeneuvois**Mme Patricia SUPPI**

Adjointe au maire de Villeneuve sur Lot

VILLENEUVE 2**M. Patrick CASSANY**1^{er} Vice-président du Conseil départemental**Mme Catherine JOFFROY****LEGENDES :**

Ordre National de la Légion d'Honneur



Ordre National du Mérite



Mérite Agricole



Ordre des Palmes Académiques



Ordres des Arts et des Lettres



Croix de Guerre 1939-1945



Croix du Combattant



Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur**O.** Officier**Ch.** Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : Mme Sophie BORDERIE

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Hélène VIDAL

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre CAMANI, Mme Valérie TONIN, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mme Nathalie BRICARD, M. Christian DELBREL, Mme Line LALAUURIE, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Pierre CHOLLET, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Patricia SUPPI, M. Rémi CONSTANS

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT »

Président : Mme Christine GONZATO-ROQUES

Vice-Président : Mme Hélène VIDAL

Membres : Mmes Caroline HAURE-TROCHON, Marie-France SALLES, M. Alain PICARD, Mmes Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

**« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES
ET MOBILITE »**

Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET

Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION**« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME,
NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »**

Président : M. Jacques BILIRIT
Vice-Président : M. Michel MASSET
Membres : MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL, Alain PICARD
 Guillaume LEPERS, Michel PERAT, Jacques BORDERIE

COMMISSION**« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE »**

Président : Mme Sophie GARGOWITSCH
Vice-Présidents : Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
Membres : M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET,
 Mme Séverine BESSON, M. Alain MERLY

COMMISSION**« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR »**

Président : M. Nicolas LACOMBE
Vice-Présidents : Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
Membres : Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

COMMISSION**« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »**

Présidente : Mme Catherine JOFFROY
Vice-Présidents : M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
Membres : Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, M. Rémi CONSTANS,
 Mme Patricia SUPPI

COMMISSION**« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »**

Président : M. Raymond GIRARDI
Vice-Présidents : M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
Membres : Mmes Valérie TONIN, Séverine BESSON, MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

**« ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET
PATRIMOINE »**

Présidente : Mme Marie-France SALLES
Vice-Présidente : Mme Marylène PAILLARES
Membres : Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Séverine BESSON,
 Louise CAMBOURNAC

COMMISSION

« FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président : M. Christian DEZALOS
Vice-présidente : Mme Marie-France SALLES
Membres : M. Pierre CAMANI, Mme Françoise LAURENT, M. Christian DELBREL,
 M. Pierre CHOLLET, Mme Line LALaurie

TABLE DES MATIERES

Réunion du 26 février 2021

	Pages
- Ouverture de la séance du 26 février 2021 sous la présidence de Mme Sophie Borderie, Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne	1
- Désignation du secrétaire de séance (Mme Paillares)	1
- Ajournement du rapport n°4001 relatif au rapport annuel 2021 sur la situation en matière de développement durable en 2020.....	2
-Vote sur l'approbation des débats de la DM2 du 27 novembre 2020.....	2
- Discours d'ouverture de la Présidente	1
- Présentation des orientations budgétaires pour 2021 par M. Dézalos, président de la commission des finances	7
- Discours des Présidents de groupes et débats.....	10
- Présentation des travaux de la commission Economique, Tourisme, Numérique et Politiques Contractuelles par M Dézalos et débats	22
-Vote du rapport sur l'Accord départemental de relance du Lot et Garonne.....	24
-Vote sur le rapport d'orientations budgétaires pour 2021.....	25
- Fin de la séance du 26 février 2021	25
- Diaporama.....	27

ORDRE DU JOUR

Commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine

- 8003** Approbation des débats de la session consacrée à la Décision Modificative n°2 de 2020

Commission Développement durable et citoyenneté

- 4001** Rapport annuel 2021 sur la situation en matière de développement durable en 2020

Commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles

- 3001** Accord Départemental de Relance de Lot-et-Garonne

Commission Finances et évaluation des politiques publiques

- 9002** Rapport d'orientations budgétaires pour 2021

TABLE DES INTERVENTIONS

<i>Intervenants</i>	<i>Pages</i>
Mme Sophie BORDERIE <i>Présidente du Conseil Départemental</i>	1 à 7 ;15 ; 18 à 24
M. Jacques BILIRIT	19
Mme Clémence BRANDOLIN	18 à 19
M. Pierre CHOLLET	10;
M. Christian DELBREL	12 à 13 ; 19
M. Christian DEZALOS	7 à 10, 15 à 16 ; 22
Mme Laurence DUCOS	21 à 22
M. Raymond GIRARDI	17 à 18
Mme Christine GONZATO-ROQUES	21
Mme Baya KHERKHACH	20 à 21
M. Nicolas LACOMBE	13 à 15 ; 19
M. Guillaume LEPERS	16 à 17 ; 22 à 24

COMPTE RENDU

DES DEBATS

**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU VENDREDI 26 FÉVRIER 2021

La session s'est tenue le 26 février 2021 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Fabien DUPREZ, directeur général des services.

La séance a débuté à 9 h 10 et a été levée à 11 h 15.

Étaient présents : MM. BILIRIT Jacques, BORDERIE Jacques, BORIE Daniel, Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence, MM. CAMANI Pierre, CHOLLET Pierre, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, Mme DUCOS Laurence, M. GIRARDI Raymond, Mmes GONZATO-ROQUES Christine, JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LAMY Laurence, LAURENT Françoise, M. LEPELERS Guillaume, Mme PAILLARES Marylène, M. PERAT Michel, Mmes SALLES Marie-France, VIDAL Hélène.

Absents excusés :

- M. BARRAL Bernard (pouvoir donné à Mme SALLES)*
- Mme BESSON Séverine (pouvoir donné à M. BORDERIE)*
- M. BOCQUET Christophe (pouvoir donné à Mme BRANDOLIN-ROBERT)*
- Mme. BRICARD Nathalie (a donné pouvoir à M. DELBREL)*
- M. CALMETTE Marcel (a donné pouvoir à M. BILIRIT)*
- Mme CAMBOURNAC Louise (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH)*
- M. CASSANY Patrick (a donné pouvoir à M. GIRARDI)*
- M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à M. CHOLLET)*
- Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à Mme LAMY)*
- M. DREUIL Jean (a donné pouvoir à M. BORIE)*
- Mme GARGOWITSCH Sophie (a donné pouvoir à Mme LAURENT)*
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à M. CAMANI)*
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme VIDAL)*
- Mme LALAURIE Line (a donné pouvoir à M. PERAT)*
- Mme MAILLOU Émilie (a donné pouvoir à M. LACOMBE)*
- M. MASSET Michel (a donné pouvoir à M. LACOMBE)*
- M. MERLY Alain (a donné pouvoir à Mme DUCOS)*
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à M. DEZALOS)*
- Mme SUPPI Patricia (a donné pouvoir à M. LEPELERS)*
- Mme TONIN Valérie (a donné pouvoir à Mme GONZATO-ROQUES)*

Mme la PRÉSIDENTE. – Je constate que le quorum est atteint. Comme je vous en ai informé, nous recevrons à 12 heures Monsieur le Préfet pour la signature de l'accord départemental de relance, inscrit à l'ordre du jour de cette séance, en présence des parlementaires de Lot-et-Garonne.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je propose, si elle le veut bien, Marylène Paillares.

Des envois complémentaires de rapport ont été effectués. Le premier concerne le rapport 8004, « Rapport d'information des conseillers départementaux, en application de l'article L.3123-19-2-1 du Code général des collectivités territoriales ».

En effet, un état doit être communiqué chaque année aux conseillers départementaux avant l'examen du budget du Département, à titre d'information. Il ne donne pas lieu à vote.

Le second concerne la modification du rapport 3001, sur l'accord départemental de relance. Cette nouvelle version intègre le financement des travaux du pont et du barreau de Camélat, conformément aux engagements pris par l'État dans le courrier adressé par le Premier ministre au président de l'agglomération d'Agen le 12 février et qui m'a été communiqué le 22 février. Cette modification entraîne également la modification des pages 52 et 53 du rapport d'orientations budgétaires pour 2021 ; nous y reviendrons ultérieurement.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE

RAPPORT N° 4001

RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN 2020

Il est inscrit à l'ordre du jour de cette séance la présentation du rapport annuel en matière de développement durable. Madame Gargowitsch qui devait en assurer la présentation ce matin a un impératif personnel. Ce sujet étant important, je vous propose de reporter l'examen de ce rapport lors de la prochaine session, consacrée au vote du budget. Est-ce que vous en êtes d'accord ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? (*Approbation du report*) Je vous remercie.

VOTE : Le rapport est ajourné à l'unanimité.

Absents au moment du vote et non représentés :

- Mme BRICARD

- M. DELBREL

Y a-t-il des motions déposées par les groupes ? Aucune.

Je vous propose d'adopter le rapport 8003, « Approbation des débats de la session consacrée à la décision modificative n°2 de 2020 ». Y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

RAPPORT N° 8003

APPROBATION DES DEBATS DE LA SESSION CONSACREE A LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2020

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents au moment du vote et non représentés :

- Mme BRICARD

- M. DELBREL

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Mme la PRÉSIDENTE. – Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,

Chers collègues,

Chers internautes,

Nous sommes réunis pour débattre des orientations budgétaires de notre collectivité ; orientations qui s'inscrivent dans le contexte d'une crise sanitaire qui s'éternise et dont nous devons tirer les leçons.

Au tout début du mois, notre département a souffert de l'épisode de crues le plus important depuis 40 ans. À ce jour, 47 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle. Dès les premières heures, le Conseil départemental a mobilisé ses forces pour être en capacité d'intervenir sur le réseau des 3 000 kilomètres de routes départementales. 200 agents départementaux se sont relayés de jour comme de nuit. 70 sections routières ont été fermées ou placées sous surveillance permanente. Le coût de ces intempéries devra être affiné et actualisé, mais il est à ce jour évalué à près de 10 millions d'euros pour le seul Conseil départemental.

Je tiens à remercier nos agents qui ont fait preuve de professionnalisme pour gérer cette crise exceptionnelle. Je remercie aussi l'ensemble des sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne qui sont intervenus dans des conditions difficiles. Je salue enfin l'action des maires et des équipes municipales et intercommunales sur le terrain.

Cet épisode climatique est survenu dans un contexte déjà rendu difficile par la crise sanitaire. Pour autant, début janvier, la mise en place de la vaccination nous a redonné des perspectives. Sur ce sujet, le Département a fait le choix de participer à la campagne de vaccination, même si la politique de santé publique n'est pas une compétence départementale.

En partenariat avec l'ARS, le SDIS et l'UNA47, le Conseil départemental a ainsi mis en œuvre deux actions d'accompagnement de l'État dans la campagne de vaccination contre le coronavirus : le lancement du « vaccibus » et le lancement de la campagne de vaccination dans les établissements relevant de sa compétence.

Le vaccibus est un dispositif de vaccination complémentaire aux outils existants (centres de vaccination actuels) ou prochainement mis en œuvre (vaccination par les médecins libéraux depuis le 25 février et, a priori dans un second temps, les pharmaciens). Il permet d'aller au-devant des personnes âgées de plus de 75 ans, vulnérables, isolées et qui ne disposent pas toujours d'un médecin traitant.

Les premiers témoignages recueillis après trois jours de vaccinations semblent démontrer que cette initiative répond à un véritable besoin de proximité. Même si le nombre de personnes qui seront vaccinées à la fin de l'expérimentation peut paraître modeste (240 personnes), le vaccibus est l'illustration de l'utilité du Département et de ma détermination à ne laisser aucun Lot-et-Garonnais, ni aucun territoire au bord du chemin.

Toujours en partenariat avec l'ARS, le Conseil départemental a également débuté la vaccination des résidents des établissements dont il a la compétence (résidence autonomie et résidence foyer, MARPA par exemple), soit, au rythme des doses de vaccins disponibles et de la capacité des établissements à se préparer à cette vaccination, près de 900 résidents concernés. Gageons que cette stratégie vaccinale soit réussie, car son succès nous permet d'entrevoir le bout du tunnel.

Pour autant à court terme, jamais nous n'avons eu à construire une prévision budgétaire dans un contexte économique et social aussi incertain. Je souhaite donc que nous regardions la réalité en face sereinement et sans emphase, car ce qui est certain c'est que cette crise aura des répercussions tant sur nos recettes que sur nos dépenses.

Sur le volet « recettes », Christian DEZALOS y reviendra précisément dans sa présentation, l'imprévisibilité domine. Songez que l'an dernier, nos droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont fluctué au mois le mois dans une fourchette allant de - 57% à - 47%. Dans le même temps, tout laisse penser que nos dépenses de solidarité vont continuer à progresser à un rythme soutenu.

Entre 2019 et 2020, les dépenses liées au revenu de solidarité active ont progressé de 6,5 %, soit 3,7 M€. Cela représente les trois quarts de la hausse des allocations individuelles de solidarité. Ça, ce sont les chiffres. Derrière, il y a des milliers de Lot-et-Garonnais frappés de plein fouet par la violente crise économique que nous vivons. Je le rappelle, car les chiffres sont froids. Nous, notre mission – mieux notre volonté – c'est de faire en sorte que ces personnes ne tombent pas dans l'extrême pauvreté et de les accompagner vers la réinsertion professionnelle. Qu'ils ne soient ni abandonnés, ni oubliés, ni sacrifiés sur l'autel d'une sortie rapide de la pandémie.

Cependant les faits sont là. L'effet ciseaux qui a tant occupé nos débats par le passé redevient une hypothèse raisonnable. Je veux cependant afficher un optimisme prudent. Les raisons sont objectives.

D'abord, nos finances sont objectivement saines. Les excédents des exercices budgétaires précédents nous permettent d'amortir la progression mécanique des dépenses de fonctionnement que nous observons à cause de cette crise.

Ensuite parce que nous voulons préserver notre stratégie d'investissements. En 2021, plus de 60 M€ seront investis dans les secteurs prioritaires de l'éducation, avec le plan collège qui entre dans sa phase active, des infrastructures routières et numériques, des solidarités et de la transition écologique.

Premier investisseur public en Lot-et-Garonne, ce n'est pas un slogan, c'est un levier de la relance que nous anticipons dès à présent.

Cette hypothèse réaliste, nous pouvons la bâtir parce que trois conditions sont réunies : la gestion rigoureuse, le souci constant porté à l'amélioration du quotidien des Lot-et-Garonnais, et l'investissement pour préparer l'avenir.

J'ai donc souhaité que ce rapport d'orientations budgétaires soit un outil pour nous projeter dans l'après-crise. N'attendons pas pour engager maintenant les transitions économiques, sociales et environnementales indispensables.

Dans quelques semaines, lors de la session budgétaire 2021, je détaillerai le contenu de nos politiques publiques. Mais, d'ores et déjà, je tiens à en préciser les cinq grands axes :

- l'accélération de la transition écologique et énergétique du Lot-et-Garonne ;
- l'aménagement et le développement des territoires au service de tous les Lot-et-Garonnais ;
- le développement de la cohésion sociale et des solidarités humaines ;
- la préservation et le développement des services publics de qualité dans tous les territoires ;
- et les actions pour favoriser une ruralité vivante et dynamique.

Sans toutes les détailler, je citerai quelques exemples emblématiques des actions que nous allons mettre en place ou amplifier en 2021.

En matière d'attractivité territoriale, nous poursuivrons, bien entendu, nos politiques pour développer un tourisme vert, durable et de qualité en concrétisant la démarche Tourisme Durable, en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine et le CDT.

2021 verra également se poursuivre le chantier du Center Parcs pour une ouverture, comme prévu, dès 2022, et l'inauguration prochaine de l'écluse de Saint-Vite, qui permettra d'offrir un linéaire navigable d'une semaine, durée optimale pour commercialiser des séjours sur ce type de cours d'eau.

Je peux citer aussi l'aménagement des voies vertes Marmande-Casteljaloux ou Lavardac-Nérac.

En faveur de l'agriculture, le Département maintiendra ses interventions reconnues, car elles ont fait la preuve de leur efficacité. Mais nous devons accentuer nos efforts pour tendre vers un modèle agricole combinant résilience et performance. L'accompagnement des nouveaux installés sera donc revu pour encourager la mise en place de nouveaux modèles économiques à haute valeur environnementale, en agriculture conventionnelle raisonnée comme biologique.

Les accompagnements en matière de promotion et de soutien des filières seront revus pour soutenir encore plus efficacement les produits fabriqués en Lot-et-Garonne. Nous souhaitons notamment accompagner les filières intéressées vers l'obtention d'un signe de Qualité d'Origine.

Conforter l'attractivité du territoire, c'est aussi investir en faveur des infrastructures routières et de communication. Beaucoup a déjà été fait, mais cette année 2021 sera marquée par de nouvelles avancées. Je pense au très haut débit dont le déploiement se poursuit et qui permettra de raccorder les 200 000 foyers lot-et-garonnais lors de son achèvement en 2024.

Ce sont aussi les infrastructures routières et nous savons à quel point la mobilité est au cœur des préoccupations de nos concitoyens, qu'ils résident dans une agglomération ou à la campagne.

Parallèlement, le Département continuera d'avancer sur les projets de nouvelles infrastructures : la déviation Est de Marmande, la réalisation du nouveau pont du Mas d'Agenais et la déviation Sud de Casteljaloux. Nous avancerons aussi sur les grands projets routiers du barreau de Camélat et de la modernisation de la RN21, pour lesquels le Département s'est engagé et qui sont inscrits dans notre programme pluriannuel d'investissements(PPI).

Pour autant, il n'y a pas de transformations justes sans équité et c'est pourquoi ce rapport réaffirme le principe selon lequel aucun territoire ni aucun Lot-et-Garonnais ne doit rester sur le bord du chemin. Je l'ai dit : le rebond dans l'après-pandémie sera inclusif ou ne sera pas !

Nous veillerons à ce que le Département permette le développement de tous les territoires, en accentuant notre action sur les territoires défavorisés ou ne disposant pas d'atouts particuliers. Mes chers collègues, je continuerai à veiller à ce que les capacités d'investissement de notre collectivité ne soient pas confisquées par quelques projets concernant quelques cantons, quel que soit leur poids démographique.

Pour ce faire, nous développerons notamment notre soutien aux territoires, en proposant, aux côtés de l'AT47, dispositif plébiscité par les communes, une véritable boîte à outils d'accompagnement au développement et à l'aménagement, comprenant un partenariat fort et innovant avec la Banque des territoires à travers le dispositif « Petites Villes de Demain » et la création d'une société patrimoniale, prolongement nécessaire de la SEM47.

En outre, dans le projet de budget que je vous soumettrai dans quelques semaines, la priorité sera donnée au renforcement des services publics de proximité, car un Lot-et-Garonnais qui vit à la campagne doit avoir les mêmes chances, les mêmes droits et les mêmes opportunités qu'un Lot-et-Garonnais qui vit en ville. En cela, le dossier de la démographie médicale est emblématique. Vous le savez, depuis 2008, le Conseil départemental a fait de la lutte contre les déserts médicaux une priorité.

Avec l'Amicale des Maires ruraux et après avoir saisi le Conseil de l'ordre des médecins et l'ARS, nous avons proposé aux maires et présidents d'EPCI d'adopter une charte de « bonnes pratiques » pour lutter contre la concurrence entre territoires en matière de démographie médicale. Certes, la portée de cette charte est symbolique, mais je suis intimement persuadée qu'il s'agit d'un acte fort soulignant l'unité des élus locaux sur ce sujet, face notamment aux pratiques de certains cabinets de recrutement ou de particuliers qui s'apparentent à du mercenariat. Elle souligne la volonté d'agir en solidarité, en responsabilité, en complémentarité et en cohérence pour, à notre niveau, permettre aux habitants de leur territoire de disposer de services publics essentiels. Elle rappelle qu'en termes de démographie médicale, les collectivités locales ont un rôle à jouer, mais qu'elles ne peuvent se substituer à l'État, qui doit rapidement prendre les mesures nécessaires à la présence de professionnels de santé partout sur le territoire national.

De nombreux maires m'ont déjà fait part de leur intérêt pour cette initiative et ils feront adopter cette charte par leur conseil municipal. De même, plusieurs Départements devraient s'inspirer dans les semaines qui viennent de cette charte et la proposer à leur tour.

Mais au-delà des prises de position symboliques, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne poursuit et amplifie son action, à travers le vote il y a quelques semaines, d'une nouvelle enveloppe d'un 1 M€. supplémentaires pour la période 2021-2025 afin, d'une part, de finaliser notre programme de réalisation des maisons de santé pluriprofessionnelles, et d'autre part pour mettre en place un dispositif d'attractivité à destination des médecins généralistes. En la matière, nous devons faire preuve d'humilité et de pragmatisme. Dans les prochains mois, un bilan de cette politique sera dressé. Nous partirons des expériences du terrain et, si besoin, nous adapterons nos régimes d'aides en fonction des évolutions constatées ou des initiatives locales. Nous élargirons également notre réflexion au déficit de médecins spécialistes.

Mesdames et Messieurs, pour moi la ruralité, ce n'est pas une carte postale un peu jaunie, c'est une richesse et une opportunité formidable de développer un autre modèle de société en matière d'agriculture et de service à la personne, un modèle non pas fantasmé, mais qui corresponde aux besoins et aux attentes des Lot-Garonnais dans la « vraie vie ».

C'est dans cet esprit qu'avec Christine GONZATO-ROQUES, nous avons organisé les états généraux de l'aide à domicile au début du mois de février. À cette occasion, nous avons annoncé un soutien supplémentaire de 750 000 euros en faveur des services d'aide et d'accompagnement à domicile. J'assume ce choix pour nos aînés à qui la crise du Covid inflige la double peine de l'isolement et de la perte d'autonomie.

Au-delà de cet effort financier, le Département organisera une coopération renforcée entre les acteurs de l'aide à domicile et les EHPAD pour recruter et former les professionnels du secteur.

De manière plus globale, nous devons réfléchir à la mise en place de véritables parcours d'accompagnement et de soutien à l'autonomie. Cela passe aussi par le développement de nouvelles formes d'habitat adapté dans une logique de parcours résidentiel.

Des projets innovants sont en train d'émerger sur le terrain. Nous devons les regarder objectivement dès lors qu'ils participent d'une solution globale pour conforter l'autonomie des personnes, dès lors également qu'ils répondent à un modèle économique viable, juste et équitable.

À ce titre, nous poursuivrons bien évidemment notre soutien au monde associatif, sportif, culturel, patrimonial, qui souffre terriblement, mais qui est indispensable à l'animation et à la vitalité de notre ruralité.

Quelques mots enfin sur l'accord départemental de relance que nous signerons tout à l'heure avec Monsieur le Préfet, que j'ai souhaité actualiser suite à l'annonce par le Premier ministre de la participation de l'État au financement du pont de Camelat. Grâce à cette feuille de route élaborée conjointement par l'État et le Département, 38 projets structurants d'au moins 500 000 euros chacun pourront bénéficier de crédits supplémentaires mobilisés dans le cadre du plan de relance de l'État. Ces 38 projets représentent un volume total de près de 200 millions d'euros, dont plus de 42,4 financés par le Conseil départemental et, j'insiste, déjà inscrits à notre programme pluriannuel d'investissement. Je tiens à souligner que parmi ceux-ci, 19 projets ont été identifiés en concertation avec l'ensemble des collectivités lot-et-garonnaises dans le cadre de la Conférence des territoires. C'est la preuve que quand nous sommes unis et rassemblés, on fait avancer le Lot-et-Garonne.

Pour conclure, je tiens à souligner une nouvelle fois la grande qualité de l'avis rendu par le Conseil consultatif citoyen sur ce rapport d'orientations budgétaires. Au regard de la grande pertinence de leurs remarques et propositions, j'ai tenu à les prendre en compte dans leur quasi-totalité et les intégrer à nos orientations.

Notre projet de budget se veut un outil ambitieux et efficace de développement économique, de préservation environnementale et de lutte assumée et revendiquée contre les inégalités, discriminations et injustices sociales et territoriales.

Mes chers collègues, l'heure n'est pas aux incantations. Elle est à la mobilisation, au rassemblement de toutes les bonnes volontés pour, ensemble, dans le respect de nos différences, mais guidés par l'amour de notre département - le Lot-et-et-Garonne - agir à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants et à la construction d'un avenir prometteur et solidaire. C'est tout le sens des orientations budgétaires dont nous allons maintenant débattre. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Dézalos, je vous donne la parole afin que vous nous présentiez les orientations budgétaires 2021.

M. DEZALOS. – Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, vous le savez autant que moi, le débat d'orientations budgétaires consiste à se poser deux questions : que voulons-nous faire et que pouvons-nous faire ? Le rapport qui nous a été proposé présente des engagements stratégiques pour 2021, déclinés en cinq grands objectifs ; je ne vais pas vous les énumérer, vous les voyez ici. J'ai le sentiment que le rapport qui est fourni cette année et qui résulte de notre travail collectif, le travail dans les commissions d'élus, le travail dans les services et qui est, me semble-t-il, de grande qualité, est là pour répondre à ces deux questions.

Le projet départemental tient compte des travaux de la MIETEE, la mission d'information et d'évaluation de la transition écologique et énergétique, mais aussi des propositions émises par le Conseil consultatif citoyen dans son rapport sur le monde d'après.

Présentation d'un diaporama (cf. p 27)

Comment traduire financièrement les interventions envisagées ? D'abord il faut revenir sur l'exercice 2020, marqué par une crise sanitaire sans précédent et dont les effets sur le budget départemental n'ont pas été exactement ce qui était attendu, et c'est heureux, faut-il le souligner. Vous vous souvenez que tous les rapports et tous les experts annonçaient que les Départements, compte tenu de la nature de leurs recettes et leurs dépenses, subiraient les conséquences de la crise, et cela dès l'exercice 2020. Or, sur la fin de l'année, les derniers agrégats macroéconomiques ainsi que l'évolution constatée de certaines recettes, plus précisément les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), ont conduit à une révision de ces prévisions. On constate en fait que les résultats de 2020 sont quasiment équivalents à ceux de 2019. En revanche, on sait que les impacts de la crise seront reportés sur 2021, voire sur 2022, et porteront à la fois sur les dépenses de solidarité et sur les recettes à caractère économique.

Pour 2020, la croissance des dépenses de fonctionnement est contenue à moins de 1 %. Ceci représente 3,4 M€. Le budget aura pourtant absorbé à la fois les achats d'équipement de protection, les aides aux établissements sociaux et médico-sociaux, les soutiens apportés aux associations, au tourisme et à d'autres secteurs d'activité. Il aura également supporté une évolution à la hausse de 6,5 % du RSA, ce qui représente 3,7 M€ supplémentaires par rapport à 2019.

Dans le même temps, les recettes de fonctionnement auront progressé de 1,7 %. Les DMTO ont été globalement peu affectés par les effets de la crise, malgré de forts dérapages sur plusieurs mois, se traduisant par des variations mensuelles entre +50 % et -50 % : le produit est quasiment au niveau de 2019.

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, qui est très dépendante de l'activité économique, aura été temporairement épargnée, en raison uniquement de son mode de règlement, avec le décalage d'un an entre le paiement de la taxe et le reversement aux Départements.

Au final, l'épargne brute de 2020 se situera à un niveau sensiblement identique à celui de 2019 – dans l'attente de la présentation du compte administratif, en avril, mais les chiffres que nous vous donnons aujourd'hui sont avérés. Nous serons à 53 M€.

Cependant, la crise continuera d'impacter fortement les finances départementales tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement, et la collectivité devra pouvoir assumer pleinement son rôle au niveau de la relance économique.

Le budget 2021 a été élaboré dans un contexte complexe, aussi exceptionnel qu'incertain, dans l'impossibilité d'évaluer la durée de la crise et la persistance de tous ses effets sur le territoire, ce qui nous impose la plus grande prudence. Une contrainte forte concerne la perte de tout pouvoir d'ajustement sur nos ressources. À compter de 2021, nos ressources seront, à plus de 60 % de leur montant, devenues sensibles aux à-coups de la conjoncture économique, avec la disparition de la part départementale de l'impôt foncier et son remplacement par une fraction de TVA. 60 % de nos ressources seront donc dépendantes de la vitalité économique. 2021 est en effet la première année d'application de la réforme fiscale consistant à transférer la part départementale de l'impôt foncier vers les communes pour compenser la perte de la taxe d'habitation. Pour ce qui nous concerne, nous recevrons une compensation sous forme d'une fraction de la TVA nationale. Au cours de cette première année, il y aura une stricte compensation par rapport aux produits de 2019, ce qui signifie en réalité que nous ne bénéficierons pas, contrairement aux années précédentes, de la revalorisation des bases d'imposition qui nous valait, bon an mal an, 1, 2, 3 M€ supplémentaires, que nous n'aurons pas en 2021.

Mais l'effet le plus lourd de la crise portera sur les dépenses de fonctionnement et plus particulièrement les dépenses de solidarité. Le nombre de demandeurs d'emploi en Lot-et-Garonne, selon Pôle Emploi, a augmenté à la fin de 2020 de 5,1 % sur un an. Cette évolution entraînera mécaniquement une hausse du nombre d'allocataires du RSA.

Par ailleurs, la collectivité poursuivra son soutien aux établissements sociaux et médico-sociaux et aux services d'aide à domicile, mis particulièrement à contribution pendant la crise sanitaire. Les associations, tous secteurs confondus, devront, elles aussi, être accompagnées.

Le budget 2021 devra ainsi faire face à une quasi-stagnation des recettes et à une hausse importante des dépenses sociales. L'effet de ciseaux est donc de retour pour notre Département, comme d'ailleurs pour la majorité des Départements.

Nous envisageons une très faible évolution des recettes de fonctionnement. Vous voyez là une présentation de synthèse des différentes sources de financement, les produits purement fiscaux, les dotations et participations en provenance de l'État, et les fiscalités résultant des transferts de compétences. Vous voyez que la fraction de compensation de la taxe sur le foncier bâti est de 99,3 M€. Vous voyez la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et les autres recettes. Il est prévu une progression de 1 %, de BP à BP, des recettes de fonctionnement, à hauteur de 386 M€.

Les recettes fiscales sont marquées par la réforme du foncier bâti et par la crise économique. Nous perdrons à peu près 2,5 M€ puisque nous ne bénéficierons pas de la revalorisation des bases qui était attachée à la part départementale de l'impôt foncier. S'agissant de la CVAE, cette recette devrait connaître en 2021 une forte baisse, que nous avons évaluée à -3,6 %. Pour les DMTO, qui sont sans doute la ressource la plus difficile à estimer, comme nous l'a montré l'exercice 2021, nous retenons avec prudence une prévision de 40 M€ pour 2021, contre 41 M€ que nous avons inscrit au BP 2020. C'est une légère baisse par rapport à l'exercice précédent, mais avec beaucoup de prudence parce qu'on ne sait trop ce qu'il faut penser de cette ressource qui est liée aux transactions immobilières. En tout cas, en 2020, force est de constater que ces transactions ont continué, contrairement à ce que l'on craignait et c'est une baisse qui pouvait aller jusqu'à 25 %.

Les dotations et les participations sont indiquées. Elles comportent notamment la DGF (Dotation globale de fonctionnement), à 51 M€.

Quant aux dépenses de fonctionnement, vous avez leur ventilation et voyez qu'elles s'établissent à 353 M€. Alors que nous prévoyons une augmentation des recettes de 1 %, nous prévoyons une augmentation des dépenses de fonctionnement de 3,2 %, de BP à BP, ce qui représente 11 M€ et ce qui n'est pas rien, afin de prendre en compte les hausses prévues notamment dans le secteur de la solidarité. Sur la période 2015-2020, le taux d'évolution du budget de fonctionnement n'a jamais dépassé 1,2 %.

Cette forte hausse est portée par les dépenses du secteur social, qui représentent les deux tiers du budget de fonctionnement et qui augmenteraient de 9,5 M€, soit 4,2 % d'augmentation par rapport au réalisé 2020. Ce sont les allocations individuelles de solidarité qui concentrent l'essentiel de cette progression, avec une augmentation de 7,3 M€ par rapport à 2020. Le RSA a été estimé pour 2021 à 66,3 M€, sur la base d'une évolution annuelle de +7,5 %. Nous avons constaté en 2020 une augmentation de 6,5 % sur le RSA.

En outre, l'APA progresserait également de 2,2 M€, du fait notamment de la revalorisation des salaires des métiers de l'aide à domicile et d'un soutien accru aux EHPAD.

Enfin, les frais d'hébergement augmenteraient de 1 M€.

Le deuxième poste de dépenses concerne les charges de personnel, qui sont évaluées à 58 M€, en augmentation de 2,7 M€, résultant de la conjugaison de plusieurs facteurs : des mesures nationales s'imposent aux collectivités, notamment le parcours professionnel carrière et rémunération et le non moins traditionnel GVT (glissement vieillesse technicité), pour 1,33 % ; et ensuite il y a l'impact des mesures Covid, que nous avons évalué à 0,6 %, tout ce qui concerne le télétravail, mais aussi les besoins de remplacement par exemple dans les collèges. En dehors de l'impact de la crise sanitaire et des mesures réglementaires, l'augmentation des dépenses de personnel se limiterait à 0,78 % par rapport à 2020.

En ce qui concerne les autres dépenses de fonctionnement, les interventions du Département resteraient soutenues à 7,5 M€ pour les subventions et à 25,4 M€ pour les diverses contributions et participations. Les charges courantes seraient contenues au même niveau que 2020, soit 7,3 M€.

Notre politique d'investissement est volontariste. Hors remboursement de la dette, ce sont 60,8 M€ qui seront consacrés aux investissements, auxquels vous ajoutez les reports de l'exercice 2020, qui s'élèvent à 13,3 M€. Ce sont au total 74 M€ qui pourront être consacrés aux investissements. Vous voyez leur répartition. Les deux axes majeurs d'intervention en investissement sont la rénovation des collèges, avec 14,2 M€ (des travaux sont d'ores et déjà en cours dans beaucoup de collèges du département, comme celui de la Cité scolaire de Marmande, celui de Tonneins, celui d'Anatole France à Villeneuve, le collège du Mas d'Agenais, Chaumié et Dangla à Agen, Théophile de Viau) ; deuxièmement, les infrastructures, le réseau routier départemental, mais aussi les contributions aux infrastructures agenaises.

Le Département apporte aussi des financements dans le secteur social (1,8 M€), pour le développement et les solidarités territoriales (3,8 M€), pour l'économie, l'agriculture, le tourisme, les équipements techniques et la réhabilitation du patrimoine immobilier, pour le développement du numérique (2,5 M€), et 1 M€ réinscrit pour le budget participatif.

Au regard de ce qui vient d'être vu, le budget préserverait en 2021 une épargne brute prévisionnelle de près de 32,5 M€. Elle sera à la baisse, mais nous restons quand même largement positifs, ce qui est une bonne chose. Avec l'épargne nette disponible et les recettes propres de la section d'investissement, le besoin de financement par emprunt nécessaire pour assurer l'équilibre budgétaire resterait limité à 20 M€, un montant qui permettra malgré tout au Département de se désendetter, plus faiblement sans doute, mais pour la quatrième année consécutive. À ce stade, j'indique que l'événement climatique, les inondations, ont impacté beaucoup de communes et d'intercommunalités, et elles savent ce que cela va coûter. Le Département est impacté aussi dans son réseau routier, dans ses ouvrages d'art. L'estimation, qui reste à affiner, est autour de 10 M€, à financer sur deux ou trois ans. C'est un élément de coût supplémentaire.

Je conclus en disant que l'exercice 2020, bien que perturbé par des dépenses et des recettes imprévisibles et incontrôlables, affiche des résultats excédentaires satisfaisants, qui auront permis de préserver une enveloppe de précaution. Les exercices budgétaires à venir, en revanche, s'annoncent plus compliqués. En effet, à partir de 2021, les conséquences économiques et sociales de la crise devraient affecter fortement le niveau de dépenses de fonctionnement du budget départemental. Par ailleurs, les nombreuses incertitudes sur l'évolution des recettes et leur forte dépendance au contexte économique rendent le retour de l'effet de ciseaux inéluctable et contribueront à une fragilisation très rapide des équilibres budgétaires pour notre Département, comme pour l'ensemble des Départements. Pour autant, le budget 2021 intégrera un volume d'investissement particulièrement volontariste. Il y a longtemps que le Département a consacré des sommes aussi importantes pour rendre l'exercice aussi efficace et utile en matière d'investissement. Le recours à l'emprunt restera limité grâce aux marges financières dégagées sur les années précédentes. La crise sanitaire aura mis en évidence le rôle déterminant du Département pour répondre aux besoins de tous les Lot-et-Garonnais, elle aura aussi fait ressortir l'inadéquation entre la structure et la nature des recettes départementales et celles de nos dépenses.

Mme la PRÉSIDENTE. – Monsieur Dézalos, je vous remercie pour cette présentation. Y a-t-il des interventions ?

M. CHOLLET. – Madame la Présidente, chers collègues, nous voilà réunis pour ce débat d'orientations budgétaires (DOB), moment démocratique important et essentiel pour la vie de notre institution et de notre assemblée.

Le rapport d'orientations est sombre, très sombre, on est bien loin des congratulations du DOB de l'année 2020 lorsque vous aviez qualifié le budget comme étant historique, ou de celles de ce matin dans la presse où bizarrement vous parlez de situation favorable.

Ainsi, dès la page 10 du rapport il est écrit : « C'est donc sans aucune autonomie fiscale qu'il faudra faire face au retour de l'effet de ciseau », puis plus bas : « Il faudra nécessairement assurer les équilibres budgétaires et maintenir la capacité à investir ».

Nous partageons évidemment ce constat, et donc les questions soulevées par ce contexte dégradé et contraint. Le Conseil départemental a répondu présent et a rappelé qu'il restait l'échelon pertinent des solidarités humaines et territoriales lors de la crise du Covid-19, malheureusement toujours très présente.

Lors de la commission Finances, j'ai demandé que vous poursuiviez l'évaluation de l'impact Covid sur l'année 2021, et même 2022, comme vous l'aviez fait lors de la précédente DM2, en octobre 2020. C'est essentiel pour faire un point régulier sur l'état de la situation et anticiper ses conséquences ainsi que les dépenses non réalisées.

Car c'est là que nos chemins divergent. Madame la Présidente, il vous revient d'esquisser sinon des réponses, du moins des pistes de réflexion pour sortir de l'ornière. C'est le sens même du débat d'orientations budgétaires. Or, dans ce véritable document de campagne, catalogue de promesses, le Département est sur tous les fronts, agit partout, et serait capable de maintenir à la fois une épargne brute et un budget d'investissement de haut niveau, deux aspects tout à fait louables, tout en minimisant l'emprunt et en diminuant la dette, ce qui n'est pas possible... Ne mentez pas aux Lot-et-Garonnais ! Bien sûr que vous allez endetter notre collectivité, du fait de la situation redevenue catastrophique seulement trois ans après une augmentation majeure des impôts de 20 %, grâce à la TFB (Taxe sur le bâti foncier) que vous ne gérez plus puisque transférée aux communes et EPCI.

Quelles actions mettrez-vous en jeu si la situation financière se dégrade, ce qui est probable, vu la générosité toxique des périodes pré-électorales ?

Allez-vous remettre comme en 2016 une ligne budgétaire de 20 M€ non provisionnée pour que la Chambre régionale des comptes intervienne une nouvelle fois pour prendre les décisions qui n'auront pas été prises ? Pouvez-vous encore inventer des nouveaux régimes comme à la page 85 pour « revitaliser les bourgs centres », sans qu'on sache de quoi il s'agit hormis la mobilisation de dispositifs déjà existants a fortiori émanant de l'État ?

Je reprends votre rapport et je cite à la page 17 : « Pour réaliser un niveau d'investissement à la hauteur des espoirs du Gouvernement, les collectivités devront trouver les moyens de les financer. » Et, peu après : « Il leur faudra donc, en priorité, trouver les moyens de préserver leur niveau d'épargne pour ne pas tomber très rapidement dans un déséquilibre structurel. » Je ne comprends pas cette discordance entre l'état sombre des finances d'une part et d'autre part l'aréopage d'actions diverses et variées que vous nous présentez, si ce n'est le fait que nous soyons en période pré-électorale.

Je vous pose donc la question, Madame la Présidente, car je n'ai pas trouvé de réponse dans ce document : quels sont les moyens que vous allez mettre en place pour faire face à toutes ces difficultés prochaines ?

La réalité, c'est que nous sommes à la veille d'une nouvelle crise majeure pour nos finances. La réalité, c'est qu'à situations exceptionnelles, il convient d'apporter des réponses exceptionnelles et cela impose un langage de vérité, vu le niveau de souffrance sociale, économique, qui impacte toutes les générations de notre département. Nous ne pourrions pas tout faire. Il faut préserver l'essentiel, quitte à revoir le périmètre d'action de notre collectivité. C'est cela, le vrai débat d'orientations budgétaires. « Gouverner c'est choisir », disait Pierre Mendès-France.

L'essentiel, c'est de se resserrer sur nos compétences obligatoires et aller chercher d'autres sources de financement.

Vous allez me répondre que la réponse financière doit venir de l'État et que c'est pour cela que vous avez déposé plainte contre lui. Madame la Présidente, vous avez été irrespectueuse de votre opposition, totalement irrespectueuse, en portant cette action contre l'État le jeudi sans nous en parler le vendredi alors que nous étions ensemble en session. Je sais même que certains conseillers de votre majorité l'ont appris comme nous par la presse, alors que cela méritait un débat : c'est cela qui est beau en démocratie. Un débat au sein de notre assemblée et surtout un vote !

Vanter la démocratie participative si on ne respecte pas la base de la démocratie représentative, à savoir le respect de l'opposition dont les membres ont été élus comme vous, le même jour, c'est une hypocrisie sans nom.

Est-ce le moment de porter plainte contre l'État et lui demander de l'argent sans cesse quand vous reconnaissez à la page 17 que son endettement pour faire face à la crise est sans précédent ?

Vous portez plainte contre l'État « et en même temps », aujourd'hui, vous nous proposez de signer la déclinaison départementale du plan de relance. L'ambivalence de votre relation avec l'État est-elle vraiment saine pour notre territoire ?

Je voudrais conclure en parlant évidemment de l'axe RN21-Camélat, présent dans cet accord départemental de relance.

Tout le monde connaît ce projet vieux de plusieurs décennies qui fait la quasi-unanimité des acteurs économiques, des élus locaux, des citoyens, mais qui n'a jamais pu voir le jour faute de financements croisés satisfaisants. La nouvelle donne de la coopération des agglomérations villeneuvoise et agenaise a permis de décider l'État à mettre 18 M€ sur la table. Or, au moment où Paris lâche enfin la bride, c'est Bordeaux qui dit non et refuse de contribuer. Ce jacobinisme régional insupportable doit cesser ! Nous devons lutter contre les Jacobins bordelais. Cette démonstration démontre une fois encore que le Lot-et-Garonne a besoin d'un avocat à Bordeaux. Nous avons un avocat à Bordeaux pour défendre notre Département, le voilà parti prêter serment à Paris.

La réalité, c'est que c'est par ce même mépris de la France périphérique qu'a éclaté la crise des Gilets Jaunes, qui a d'abord été une colère sociale de la France périphérique à qui on voulait imposer une taxe carbone. Nos habitants des zones rurales, de nos villes moyennes, de notre périurbain ne prennent pas la voiture par plaisir, mais par obligation.

C'est ce même état d'esprit dogmatique qui refuse de clôturer le financement de l'axe RN21/Camélat au motif que ce serait une infrastructure routière ! C'est cette écologie citadine des grandes villes, idéologue et verticale, celle qui veut imposer sa pensée unique comme le menu des cantines de nos enfants, la pensée unique des défenseurs du vélo électrique, mais pourfendeurs du Tour de France, qui refuse un équipement indispensable à l'avenir de tout notre département.

Je l'avais déjà dit lors de la DM2, mais l'histoire se répète : le parti socialiste qui tient les rênes à la Région, comme ici, est dans la main des écologistes à la veille des élections. Cette facture-là, ces 9 M€ manquants, si elle n'est pas payée par la Région, elle sera payée par le Département et par nos communes via les intercommunalités.

Vous avez une opportunité historique de montrer sur ce dossier que vous êtes la Présidente du Lot-et-Garonne plutôt que la représentante du parti socialiste. Alors je vous le demande solennellement, Madame la Présidente, qu'allez-vous faire pour parvenir à boucler enfin le financement de l'axe RN21/Camélat ?

Autant de questions auxquels j'attends, avec tout le groupe de l'Avenir ensemble, Madame la Présidente, avec respect, mais avec détermination, des réponses pour que les Lot-et-Garonnais sachent où nous allons avec eux ?

M. DELBREL. – Madame la Présidente, mes chers collègues, en campagne ou pas, vous le savez tous, je me délecte souvent des dictons, surtout quand ils se conjuguent au gré des variations saisonnières. « Un coup de mars, et ça repart ! » « En avril ne te découvre pas d'un fil ! » « En mai, fais ce qu'il te plaît ! » « En juin, c'est scrutin ! »

Nous y voilà donc. Ou presque. Remarquez, c'est demain. La lecture de la presse quotidienne, départementale ou régionale, et même gratuite, nous l'a gentiment rappelé, ces derniers jours.

Premières invectives, escarmouches, joutes verbales et autres règlements de comptes, ça commence très fort ! Chaud les marrons ! En trois mots ! C'est vrai, ça peut aussi s'écrire en deux mots ! Un peu d'humour dans ce monde de brutes... Chaud les marrons donc ! Bienvenue dans le monde impitoyable de la politique départementale. Au moins ça passionne les élus. Et les journalistes...

Il faut s'en réjouir. Réjouissons-nous donc. Pour ma part, et soyons clairs là-dessus, je ne parle qu'en mon nom (vous ferez le point avec Nathalie, mon binôme). À titre personnel donc, je me suis vraiment posé la question du choix de la date. Ce n'est pas une contrepèterie.

Et je touche, ici, du doigt toute la complexité de choisir le bon moment. Car, c'est bien connu, ce n'est jamais le bon moment. En tant qu'ancien scribouillard de salon et de gazon, il me semblait opportun, voire judicieux, de profiter de la présence de toute la grande presse lot-et-garonnaise (je salue amicalement mes ex, perchés là-haut), pour me jeter à l'eau et couper court, du coup à ces rumeurs persistantes qui gagnent du terrain dans le landerneau agenais, rumeurs alimentées par des amis qui me veulent évidemment le plus grand bien. Oui, je vous annonce, de façon solennelle, et carrément officielle, et j'ai conscience, je le sais, de prendre un vrai risque politique (je l'assumerai comme toujours) – oui je vous annonce, sans trembler, ce matin, que je suis (roulement de tambours) : croyez- moi, ce n'est pas si facile, comme le chante si bien Camélia Jordana, voilà je suis... papy. Oui, papy d'une petite Léonie depuis le 25 janvier dernier. 3 020 grammes, de bonheur et de vie, qui me comblent déjà de joie. Père, maire et maintenant grand-père : le cumulard que je suis est fier de l'être. Maintenant vous savez...

Sinon, à part ça, causons si vous le voulez bien des orientations budgétaires de notre vénérable institution départementale. Si j'ai tout suivi, et surtout bien compris, l'exercice 2020, à qui on prédisait déjà, en plein cœur de la crise sanitaire, le pire bilan du mandat, s'est finalement achevé et bouclé, paisiblement, avec des indicateurs, honorables voire acceptables. Il faut là s'en réjouir même si l'on sait que, mécaniquement, le pire ou tout au moins le plus dur nous attend pour 2021 et consorts.

Face à cette pandémie indomptable, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne ne s'est pas échappé. Sa résilience face au Covid a été exemplaire. Des actions multiples, des aides précieuses, des plans de relance efficaces, une cohésion sociale remarquable, des solidarités humaines inspirantes, une citoyenneté omniprésente : notre institution a pleinement joué son rôle d'accompagnateur, d'« impulseur », de facilitateur auprès de sa population, et plus encore celle fragilisée par les impacts dévastateurs de cette crise sanitaire sans précédent. Un peu de pommade dans ce monde de brutes !

En 2020, notre Département a bien limité la casse. Les recettes fiscales des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont au final compensé les dépenses liées à l'explosion attendue des allocataires du RSA (là aussi le pire est à venir, attention à la vague estivale).

Le budget 2021 reste flou, à l'image de la durée de la crise et de ses véritables conséquences, dont personne, ici, ne peut encore mesurer l'étendue des dégâts.

Les terribles inondations de février, principalement sur le Marmandais et le Tonneinquois, sont venues assombrir un peu plus l'avenir et l'addition (on parle de 10 M€ pour le Conseil départemental au niveau des routes). Mais il faut continuer à avancer. Coûte que coûte. Quoi que cela en coûte, comme dirait le Président.

Le plan collèges, les routes, le numérique, la transition énergétique, la citoyenneté, le tourisme, le plan de relance départemental, l'égalité femmes-hommes, la protection des enfants, l'autonomie des personnes âgées, la couverture médicale, la mobilité, autant de chantiers et de défis qui nous attendent. Et ils n'auront de sens que s'ils sont partagés et assumés par tous... au moins jusqu'aux portes de l'été. Car n'oubliez pas, en juin, c'est scrutin ! Léonie aura cinq mois. Elle vous fait des « poutounasses ».

Merci !

M. LACOMBE. – Madame la Présidente, mes chers collègues, en campagne ou pas ? Hier oui, demain certainement oui aussi. Aujourd'hui, le débat sur les orientations budgétaires de notre collectivité reste un temps politique important dans la vie démocratique de notre assemblée. Il permet à chacun d'exprimer sa vision et ses choix sur ce que devra – ou devrait – être le Lot-et-Garonne demain. Ce que n'ont pas manqué de faire avant moi les présidents des deux groupes qui composent cette assemblée, et c'est sain. C'est sain, car cela permet aux Lot-et-Garonnais qui nous regardent ce matin d'apprécier les différences et les points communs entre les groupes.

Dans ces orientations, la majorité départementale propose un pacte clair aux Lot-et-Garonnais. Et parce que nous avons l'habitude de concerter et de construire nos politiques publiques avec les Lot-et-Garonnais, nous abordons ce débat avec le sentiment du respect de la parole donnée, mais aussi en posant de belles perspectives pour l'avenir.

L'enjeu est double aujourd'hui. Il nous faut répondre à une situation de crise et en même temps continuer à développer notre département de manière équilibrée. La feuille de route qui nous est proposée aujourd'hui répond à ces deux enjeux. La sortie de crise se fait attendre, et nombre de nos concitoyens pâtissent de ses conséquences, que ce soit sur le plan sanitaire, le plan social ou le plan économique. Depuis le début de l'épisode Covid, notre collectivité répond présente à chaque étape. Nous continuerons d'être au plus près des Lot-et-Garonnais pour les accompagner vers cette sortie de crise que nous appelons tous de nos vœux.

Cette période tellement particulière, qui mérite toute notre attention, ne doit pas obérer notre capacité à nous projeter dans l'après. Nous le devons, entre autres, aux jeunes générations. Vous l'avez dit, Madame la Présidente, nous devons le faire tout en étant conscients de nos marges de manœuvre. Elles se réduisent, c'est un fait. Nous pourrions ici nous en désoler et philosopher sur un temps qui ne reviendra pas. Nous pourrions ici nous désoler de notre perte d'autonomie fiscale et de la nouvelle injustice territoriale qui en découlera inmanquablement. Mais nous n'avons pas été élus pour nous lamenter ou pleurnicher ; nous devons plutôt agir et trouver des solutions.

Ces solutions, ce sont celles qui sont en débat aujourd'hui. Et je crois qu'elles sont porteuses d'optimisme dans le contexte actuel. Les orientations budgétaires présentées aujourd'hui regardent les réalités en face, notamment financières, tout en étant porteuses d'une belle ambition pour notre département.

En approuvant ces orientations, nous contribuerons à faire du Lot-et-Garonne un département performant en matière de transition écologique et énergétique ; un département efficace en termes d'aménagement et de développement, qui démontrera que pour nous, il n'y a pas de territoires de seconde zone ; un département performant sur la question des solidarités et de la cohésion sociale ; un département d'excellence quant à la qualité de ses services publics ; un département offensif, enfin, sur sa capacité à se moderniser.

Les Français, après une année si particulière, expriment leur volonté d'un retour à l'essentiel, à un certain art de vivre, à plus de proximité.

Un département comme le nôtre, qui allie avec harmonie ruralité et petites villes, peut tirer son épingle du jeu et prendre sa revanche. Il semble que l'heure des territoires ruraux soit venue. Et notre message ce matin est clair : nous sommes prêts !

Je voudrais aussi, suite à l'intervention de Pierre Chollet, répondre sur deux points, notamment sur le côté un peu churchillien de son discours sur le sang et les larmes qui arrivent inmanquablement pour le Département. Le Département a traversé déjà plusieurs crises financières, en particulier durant ce mandat, où il y a eu des périodes difficiles au moment des baisses de dotation de l'État : il avait fallu que l'on coupe dans un certain nombre de dépenses, que l'on abandonne un certain nombre de politiques et qu'on les recentre sur ce que M. Chollet appelle l'essentiel. Nous avons su le faire quand il a fallu le faire. Et quand la situation financière permet de revenir sur d'autres politiques et d'en créer de nouvelles, il ne faut pas se priver de le faire. Le Département doit être présent partout où il peut l'être. Cette situation financière dont on sait qu'elle va se tendre dans les années à venir, nous avons su y faire face une fois, nous saurons y faire face d'autres fois si elle se reproduit, puisqu'il faut certes se recentrer sur l'essentiel quand il y a la nécessité de le faire, mais il ne faut quand même pas se priver de mettre en place de nouvelles politiques, ce qui était le cas ces quelques dernières années.

Sur la RN21-Camélat, le Département a une position qui est particulièrement claire sur le financement. Les sommes qui ont été délibérées dans cette assemblée l'ont été de façon unanime, et le Département a provisionné ces sommes dans le PPI.

S'il y a aujourd'hui un échec potentiel du plan de financement de ce projet, ce n'est sûrement pas dans cet hémicycle que l'échec se trouve, c'est ailleurs, puisque le Département n'est pas maître d'œuvre dans cette affaire. Il faut peut-être en débattre ailleurs que dans ce périmètre.

Pierre Chollet sait que je l'apprécie. Il évoque souvent cette notion de conseiller territorial. J'ai envie de lui dire : « Laisse tomber, ça ne marchera pas. Tu vas être le seul conseiller territorial de France, sur un mandat qui n'existe pas. » Je crois qu'il faut prioriser les choses autrement. Ce n'est pas dans cette assemblée que se jouera l'avenir de Camélat, puisque la position du Département est claire sur le sujet.

Mme la PRÉSIDENTE. – Avant de donner la parole aux uns et autres, pour échanger sur ce débat d'orientations budgétaires, je voudrais juste rappeler un certain nombre de principes. Effectivement, le débat d'orientations budgétaires permet d'exprimer une volonté politique au travers d'orientations budgétaires – jusque-là je crois que l'on peut être d'accord. Que vous ne les partagiez pas, cela n'a rien d'étonnant, le contraire aurait même été surprenant, voire inhabituel. Par contre, me qualifier de menteuse et d'irrespectueuse, c'est inadmissible. Que vous disiez que je sois socialiste, oui et alors ? Où est le problème ? Qu'est-ce que vous êtes, vous ? Je reste toujours respectueuse. Est-ce que vous pouvez me laisser finir mon propos ? C'est moi qui donne la parole. Est-ce que je vous ai coupé dans votre propos ? On se calme. Je comprends que vous soyez stressé. La semaine a été certainement compliquée pour vous.

Ce qui permet de faire face en 2021, vous le savez, ce sont aussi les résultats que nous avons eus en 2020, comme déclinés par Monsieur Dézalos. Vous considérez que nous ne sommes pas ambitieux, mais inscrire 60 M€, si pour vous ce n'est pas ambitieux, c'est à n'y rien comprendre. Tout à l'heure, nous allons parler du rapport sur le plan départemental que nous allons signer avec la Préfecture, où sont référencés des projets portés pas seulement par le Département, mais par l'ensemble du territoire, à hauteur de quasiment 200 M€, dont 49 M€ par le Département. Que vous trouviez que nous ne soyons pas ambitieux, je trouve cela surprenant. Quand à demi-mot vous pensez que nous n'avons pas une gestion rigoureuse, cela me surprend. Je vous rappelle quand même que nous étions, jusqu'à l'année dernière, soumis au pacte de Cahors, qui nous demandait de ne pas aller au-delà de 1,14 % dans le cadre des dépenses de fonctionnement : nous sommes bien en deçà, puisqu'en 2018 nous étions à 0,09 % et en 2019 à 0,39 %. J'ai d'ailleurs demandé à la directrice des Finances, mais je n'ai pas encore la réponse, quels auraient été les résultats si le pacte de Cahors avait été maintenu en 2020. Cela montre bien que nous avons contenu nos dépenses et que, parallèlement, nous avons maintenu aussi des investissements forts. Cette année, en 2021, nous proposons 60 M€ d'investissement ; en 2020, ils étaient de 55 M€, donc nous avons une volonté de continuer à investir et de nous intégrer dans la relance de notre pays. Je ne vois pas en quoi c'est un manque d'ambition, il va falloir m'expliquer.

Concernant Camélat, M. Lacombe est déjà intervenu. Je pense que c'est clair. Depuis 2016, cet investissement est inscrit dans notre PPI (Programme pluriannuel d'investissement), pour le pont et le barreau de Camélat et pour Monbalen et La Croix-Blanche. Qui est le maître d'ouvrage du pont et du barreau de Camélat ? Aujourd'hui, l'agglomération d'Agen intervient à 30 % sur ce dossier. J'entends aussi régulièrement de la part de M. Dionis du Séjour que le pont et le barreau de Camélat vont désenclaver le Villeneuvois : mais qu'il demande aux Villeneuvois de participer ! Comme l'agglomération d'Agen participe sur Monbalen et La Croix-Blanche. C'est trop facile de toujours revenir vers nous.

M. DEZALOS. – Merci, Madame la Présidente. Bien que Nicolas Lacombe ait apporté des éléments d'information utiles sur Camélat, je voudrais y revenir. Mais avant cela, je voudrais dire à notre ami Pierre Chollet : il ne faut pas faire de procès d'intention et il ne faut pas se situer en dehors de la réalité. Il a parlé de situation sombre des finances : je n'ai pas compris, parce que nous jouons la totale transparence et nous disons aujourd'hui qu'au terme de l'exercice 2020, nous avons une situation financière favorable. Nous disons aussi que 2021 et 2022 pourraient être des exercices difficiles dans les conséquences sociales et économiques de la crise. Hier, je disais à un journaliste que nous n'avons jamais aussi nettement formalisé ce que nous voulions faire qu'à l'occasion de ce débat.

Dans ce document, dans les cinq thématiques sur la ruralité, sur les services publics, sur l'attractivité du territoire, sur la transition écologique, il y a des orientations et des propositions qui devraient être de nature à provoquer chez nous, à l'occasion de cette session, des échanges pour voir ce qui est prioritaire, ce qui l'est moins aux yeux des uns ou des autres. C'est ce que devrait être un débat d'orientations budgétaires, plutôt que de dire que nous n'allons pas pouvoir faire ceci ou cela, pas désendetter en même temps que mener des investissements importants. En tout cas, aujourd'hui nous le faisons. Pour la quatrième année consécutive en 2021, vraisemblablement, nous pourrions continuer de désendetter un peu. Nous tenons le désendettement et le niveau d'investissement avec 60 M€ inscrits cette année. Tout ne sera peut-être pas réalisé, mais comme partout, comme dans toutes les collectivités. Regardez vos collectivités : il n'y a jamais 100 % de réalisation des investissements. Nous avons un taux de réalisation qui est honorable.

Donc nous avons des ambitions et je crois que nous nous donnons les moyens de les porter, et pourquoi ? La Présidente l'a rappelé, nous avons une ambition qui est de gérer rigoureusement les deniers publics et la situation financière de ce Département, et cela compte. Je crois que quand on arrive à maîtriser des dépenses de charges courantes, cela nous donne les marges de manœuvre nécessaires. Ce n'est pas suffisant : je ne peux pas vous dire que c'est parce que nous sommes de merveilleux gestionnaires que nous sommes dans cette situation favorable ; nous le sommes aussi parce que nous avons une recette en particulier, sur laquelle nous ne comptons pas de cette façon. C'est une recette qui explose, bien plus encore que dans des départements plus privilégiés que nous : ce sont les droits de mutation. Il n'y a pas si longtemps, nous étions à moins de 30 M€ de recettes, nous sommes à plus de 40 M€ aujourd'hui. Si cela se poursuit, tant mieux ! Quand vous avez au budget 10 M€ supplémentaires tous les ans, il est sûr que cela met « du beurre dans les épinards ». Il n'y a pas de secret : il y a la rigueur de gestion et il y a cette bonne nouvelle de recettes des DMT, qui n'a pas baissé en 2020. Voilà les raisons de cette situation financière qui nous permet d'être ambitieux et de porter des orientations volontaristes.

Hier, j'étais à un comité de pilotage avec l'agglomération d'Agen concernant Camélat. Toutes les composantes du problème ont été abordées : bien sûr la composante financière et la composante matérielle, le calendrier de réalisation. Nous nous réjouissons que l'État mette la main à la poche sur Camélat ou sur d'autres fractions de la rénovation de la RN21. Nous avons toujours dit que nous nous engageons là-dessus. Cela a été voté ici en 2016, en 2019... C'est confirmé, tout simplement. Cette semaine, la Présidente a fait ce qu'il fallait, sachant qu'il y aura tout à l'heure la signature du plan de relance, pour que cette information positive d'engagement de l'État à hauteur de 18 M€ figure dans l'accord départemental de relance dès sa signature. Franchement, on ne peut pas là reprocher quoi que ce soit au Département. Il s'agit évidemment pour le maître d'ouvrage qu'est l'agglomération d'assurer le bouclage des 9 M€, en allant chercher des financements là où ils pourraient être trouvés. Si le président de l'agglomération réussit à convaincre le président de Région, tant mieux ! C'est son travail de maître d'ouvrage.

Si l'on regarde le plan financier, l'opération de travaux de Camélat coûte 54 M€. Vous avez aujourd'hui un quasi-engagement de l'État. Je vous rappelle que l'engagement de l'État pourrait être alternatif : sur cette opération ou sur La Croix-Blanche / Monbalen, au gré de l'avancement de chacun des deux dossiers. L'engagement est de 18 M€. Celui du Département est chiffré à 15,4 M€. L'agglomération est au même niveau. Habituellement, le cas le plus commun est que le maître d'ouvrage met en général une proportion significative du financement du dossier, souvent autour de 50 %. Si l'agglomération portait sa participation de 33 à 50 %, le bouclage serait terminé. Je veux rappeler cela. Je veux rappeler aussi que sur l'ensemble du dossier RN21, le Département est présent, sous forme d'engagements ou sous forme de sommes déjà versées, à hauteur de 36 M€ : ce n'est pas rien ! J'ai bon espoir que l'agglomération d'Agen, dont je suis issu, comme d'autres élus ici, assure ce bouclage, y compris en augmentant sa participation le cas échéant.

M. LEPELERS. – Madame la Présidente, j'aimerais que vous répondiez au sujet qui pour moi est important, concernant ce que Monsieur Chollet a dit : sur le fait de porter plainte dans son coin. Ce sujet me paraît stratégique. Sur bien des sujets, on entre dans le détail pour rien, avec quasiment aucune incidence sur les territoires. Mais là, cela embarque l'ensemble des conseillers. J'aimerais bien que vous ayez une réponse, que vous répondiez vraiment à la question de savoir pourquoi vous mettez votre opposition. Nous sommes quand même des élus.

À côté de cela, vous faites tout un flan dans la presse sur la démocratie participative. Mais au sein de l'hémicycle, vous n'appliquez pas la même méthode.

Mme la PRÉSIDENTE. – Un flan ? C'est bien ce que vous avez dit ?

M. LEPERS. – Oui. Je trouve regrettable que vous n'appliquiez pas les mêmes méthodes. On était dans le débat sur la RN21/Camélat. Je pense que vous prenez les choses avec des réponses pré-préparées. Nous ne parlons pas de financement. Je n'ai pas entendu dans le discours de Pierre Chollet le sujet du financement. On sait que le Département intervient et vous avez assez communiqué dessus pour que l'on sache que vous intervenez sur cet accès. Maintenant j'ai la chance d'avoir une autre casquette, de participer aux réunions avec la Région, avec différents présidents de Département et d'EPCI, et je vois à quel point les présidents des Départements se battent sur des projets structurants, peu importe la couleur politique, on s'en moque, l'important est le territoire. Vous êtes notre avocate, c'est vous qui devez nous défendre. Bien sûr, M. Jean Dionis du Séjour peut le défendre et le « petit Lepers » dans le Villeneuvois a aussi un intérêt à ce que tout cela aille très vite. Mais la prestance que vous avez en étant présidente du Lot-et-Garonne, jouez-là ! Et nous vous demandons de la jouer aussi avec la Région. Vous êtes des amis politiques, cela devrait quand même être plus facile pour vous, Madame la Présidente, de pouvoir accéder à ces crédits. Aidez-nous, c'est structurant pour le territoire. Il me semble que le débat repart sur des considérations stériles alors que Pierre Chollet vous a demandé d'être notre avocate, de profiter de votre position de présidente du Département. Dans les visioconférences sur ces sujets, je ne vous ai pas encore entendue intervenir pour nous défendre. Et pourtant c'est là que tout se passe, auprès de la Région. Je pense vraiment que la Région se tromperait en faisant un petit trot politique, en mettant de côté ces routes qui sont peut-être pas un besoin de « bobo » bordelais, mais en tout cas un besoin très important pour nos pauvres territoires ruraux.

Ensuite, sur le DOB, je regrette que l'on ne se projette pas. Pour moi, c'était l'année la plus importante où il fallait qu'on se projette. Peu importe si le mandat s'arrête dans quelques mois pour nous. Quand on passe une période de crise aussi violente, les débats sont beaucoup plus sereins si l'on arrive à se projeter sur deux ou trois ans. J'aurais aimé pouvoir discuter ce matin de ce qui va se passer en 2021, en 2022, en 2023. J'ai l'impression qu'aujourd'hui on ne parle qu'à la petite semaine. Vous faites un joli catalogue électoral, ne sachant pas forcément si à la fin tout cela pourra se boucler. Cela aurait été plus sérieux d'essayer de se projeter sur plusieurs années. Les maires et présidents d'agglomération savent très bien que c'est un exercice difficile. Mais cela permet de voir ce que va donner la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Il ne faut pas rêver, on se frotte le ventre que la CVAE tienne cette année, mais on connaît les conséquences l'an prochain. Je pense que cela aurait été sain de pouvoir discuter non pas à la petite semaine, mais d'arriver à se projeter, sans se cantonner aux dates d'un mandat.

Ensuite, j'aurai d'autres sujets sur le plan de relance. Si vous trouvez que vous avez été totalement transparente, on pourra en reparler.

M. GIRARDI. – Madame la Présidente, chers collègues, je suis un petit peu naïf, je croyais qu'on était sur les orientations budgétaires et je remarque qu'on est en campagne électorale et qu'au lieu de parler d'orientations budgétaires, on est en train de régler des dossiers avec un deuxième rideau, le mois de juin qui arrive. Je ne voudrais pas être trop dur avec les collègues de l'opposition. J'ai noté quelques mots : « Il faut dire la vérité », « RN21 »... Je suis tout à fait d'accord, il faut dire la vérité. Pierre Chollet, ce n'est pas mentir, ce n'est pas dire n'importe quoi non plus. Dans les propos de la Présidente et de Christian Dézalos, je crois qu'il n'y avait que des éléments de vérité, c'est-à-dire que la situation est ce qu'elle est, on ne la caricature pas, on fait état de ce qu'elle est. Je trouve que ce sont des propos responsables, qui parlent de la situation comme elle est et des perspectives qui sont les nôtres pour 2021 et les années à venir. Je vois bien que les positions sont un peu à géométrie variable en fonction de qui est à la tête de l'État. Avant que Monsieur Macron ne soit Président de la République, il y avait François Hollande, qui est socialiste, et quand à l'époque on disait que l'État n'assumait pas ses responsabilités (reprenons les interventions de nos amis de l'opposition), je les trouvais plutôt gentils. Dire la vérité, ce n'est pas poser des positions qui sont à géométrie variable en fonction de qui est à la tête de l'État. Il faut dire la vérité telle qu'elle est, et je pense que c'est ce que nous faisons.

En plus, vous nous faites un procès d'intention, vous dites que nous faisons un catalogue de propositions et vous jurez que nous n'allons pas les tenir. Qu'est-ce qui vous fait dire cela ? Ce n'est pas bien. La campagne démarre fort !

Christian Dézalos parlait des DMTO et du fait que ce soit plutôt positif. Je me demande si cela ne vous dérange pas, parce que finalement ils arrangent la situation financière. J'ai l'impression que vous souhaiteriez presque que les DMTO soient à 17 ou 20 M€, comme il y a quelques années. Je me demande si ça ne vous dérange pas un peu.

Concernant la RN21, on vit une pièce de théâtre depuis plusieurs années. RN, cela veut dire route nationale. Figurez-vous qu'une route nationale est de la compétence de l'État. On est en train, vous les premiers, de dire qu'il faut aller chercher de l'argent à la Région, que le Département n'en met pas assez. Quand je vois le président de l'agglomération aller à Paris rencontrer le Premier Ministre et qui revient en disant avoir obtenu 18 M€, je fais remarquer que c'est une route sur laquelle l'État devrait payer à 100 %. Pas le Département ni l'agglomération. C'est trop facile ! Nous, nous avons nos compétences, il nous faut les assurer. Se féliciter d'un petit morceau alors que l'État devrait payer la route à 100 %, la vérité est que cela me choque. Et maintenant que la Région « crache au bassinet » pour arriver à réaliser le projet, je dis non, le problème n'est pas là : le problème n'est pas la Région, il est que l'État n'assume pas ses responsabilités. La Garonne appartient aussi à l'État : c'est l'État qui devrait faire les ponts. J'ai l'impression que c'est un débat surfait, dans un contexte où l'on ne peut pas nier ce que le Département est obligé d'assumer, avec d'autres collectivités. La crise sanitaire ajoute une couche supplémentaire aux difficultés. Nier que cela ait un impact sur les finances d'une collectivité, ou essayer de l'ignorer ou de faire porter la responsabilité à ceux qui sont aux manettes, c'est-à-dire nous, alors que nous subissons les événements de la même façon que tout le monde : il y a un problème. Dire la vérité, ce n'est pas la caricaturer.

La plainte contre l'État ? Moi je gronde la Présidente parce que j'aurais souhaité que nous soyons les premiers de France à l'avoir déposée, il y a plusieurs années. J'avais proposé qu'on le fasse. Figurez-vous, certains ont pensé à déposer plainte avant nous, puisque des Départements de droite, de Normandie, nous a damé le pont... le pion ! Ils ont effectivement porté plainte, et figurez-vous qu'ils ont gagné. Nous avons loupé quelque chose. Il est dans les attributions directes de la Présidente de porter plainte : elle l'a fait et l'a rendu public quand ça a été fait. Je ne vois pas le problème. Que vous vouliez en faire une grande affaire pour essayer de démontrer que nous ne sommes pas des démocrates, pour que vous apparaissiez un petit plus en difficulté, nous avons bien compris la tactique. Toujours est-il que c'est bien d'avoir déposé plainte. Ce sera dur d'avoir gain de cause, parce que l'affaire ira en appel puis en Conseil d'État. Il n'empêche que sur le principe, c'est une excellente chose de l'avoir fait. Vous devriez dire : « Vous avez raison », et non pas venir contester.

Je trouve que vous n'êtes pas chics avec nous, parce que vous devriez reconnaître les qualités de la majorité actuelle dans la gestion d'une situation aussi compliquée depuis des années, avec les modifications fiscales, des impôts qui disparaissent, des dotations qui ne sont pas compensées, etc.

Mme la PRÉSIDENTE. – Monsieur Girardi a répondu à votre question, Monsieur Lepers. Effectivement, le tribunal administratif de Paris a reconnu que l'État devait de l'argent aux Départements sur le RSA. Un certain nombre de Départements, de différentes convictions politiques, ont fait cette démarche. Nous nous sommes raccrochés en suivant. C'est vrai que je ne vous en ai pas parlé, mais comme l'a dit Monsieur Girardi, c'est mon pouvoir propre d'aller récupérer des dettes. Le recours est fait, on verra ce que cela donnera. La dette serait de 29 M€. Si nous avons une issue favorable, je vous tiendrai bien évidemment au courant.

Mme BRANDOLIN. – Pour rebondir sur ce qui a été dit, nous ne mettons pas du tout en cause, sur le dossier RN21/Camélat, la participation du Département, que nous apprécions à sa juste valeur. Ce que nous vous reprochons, c'est que cela illustre votre positionnement un peu ambigu. Pendant longtemps, on a eu une banderole devant le Département, « Sauvons nos territoires ruraux », et nous trouvons que vous ne faites pas assez corps avec le pack lot-et-garonnais pour défendre nos intérêts à la Région. On voit que lorsque nous poussons tous ensemble, l'agglomération d'Agen, celle de Villeneuve... nous arrivons à faire éclater certaines barrières.

Nous avons besoin de vous à la Région, et vous n'êtes pas sur le dossier. Nous avons besoin de vous parce que nous avons des arguments à leur opposer. Un des arguments est que l'agglomération d'Agen et le Département ont participé à plus de 30 M€ au financement du tronçon de LGV Tours-Bordeaux. Quand il faut être solidaire de la Région, nous savons être là. Aujourd'hui, ce que nous demandons à la Région, c'est d'être solidaire de nos projets pour désenclaver nos territoires ruraux, et elle n'est pas là. Nous pensons que vous devez pousser avec nous à la Région, parce qu'il y en a marre que l'argent des contribuables lot-et-garonnais parte en dehors du territoire pour financer la LGV et à cause de la réforme fiscale qui fait que le contribuable agenais par exemple continuera à payer le même montant de taxe foncière qu'il payait au Département et à la Ville d'Agen, sauf qu'à Agen 3 M€ vont être reversés à l'État avec le coefficient correcteur. Aujourd'hui, il faut qu'on pousse tous ensemble. Je pense que nous pouvons tous nous mettre d'accord sur la défense de nos territoires ruraux, et il faut qu'on arrête de se faire avoir par la Région et par l'État. Nos contribuables paient. Il faut être l'avocate de nos territoires à la Région.

M. LACOMBE. – Sur le pack lot-et-garonnais, j'ai envie de dire chiche ! Mais alors sur tous les dossiers ! Un dossier date de quelques années, mais quand le Département découvre en lisant le journal qu'il y a un projet de stade Armandie à x millions d'euros et que le Département va être sollicité, cela ne faisait pas très « pack lot-et-garonnais ».

Mme la PRÉSIDENTE. – Sur Camélat, je suis ravie que vous reconnaissiez que le Conseil départemental participe à sa hauteur. Je rappelle juste qu'il y a quelques mois j'avais proposé que l'ensemble des maires de l'axe Agen-Villeneuve signe un courrier adressé au Premier Ministre pour justement l'interpeller sur le financement pas suffisant de l'État. Monsieur Lepers, vous l'avez refusé. Monsieur Dionis l'a refusé. Monsieur Lepers, vous n'avez d'ailleurs pas répondu à ma question : êtes-vous prêt à financer le pont et le barreau de Camélat ?

M. LEPERS. – Aujourd'hui je ne peux pas me permettre de dire oui. Vous savez très bien que les EPCI, dans les trois à quatre ans à venir, vont souffrir économiquement. Nous savons déjà que la perte de taxe économique est de 1,5 à 2 M€. Il est aujourd'hui très dur de développer des capacités d'investissement pour ce projet.

Mme la PRÉSIDENTE. – Alors sans aucun doute l'État doit lâcher plus, parce que sa part est beaucoup moindre sur cette infrastructure. Si les deux agglomérations, dont le maître d'ouvrage, interviennent un peu plus, je veux bien aller voir la Région pour voir comment elle peut intervenir éventuellement. Il n'est pas question que le Département donne un centime de plus ; j'ai bien compris que ce n'est pas ce que vous demandiez. Il y a d'autres investissements sur l'ensemble du territoire, que ce soit la déviation Est de Marmande, le pont du Mas, l'entretien annuel des infrastructures routières... Il faut que l'État intervienne davantage et que les deux agglomérations interviennent.

M. DELBREL. – Je vais en remettre une couche sur le pont du Camélat. Je connais bien le dossier du pont et de la RN21. De mémoire, le partage au départ était : 50 % pour l'État, donc 27 M€, et les 27 autres millions partagés de façon équitable entre le Conseil départemental et l'agglomération d'Agen, ce qui est le cas aujourd'hui. On en arrive à se tourner vers la Région, qui au départ ne devait pas financer l'infrastructure, parce que l'État ne tient pas ses engagements. J'encourage donc l'agglomération d'Agen à porter plainte contre l'État, puisqu'au lieu d'avoir 27 M€ on aura 18 M€, et il manque 9 M€. A priori, la Région ne devait pas financer cette structure. C'est un renoncement, un désengagement de l'État, qui nous pousse, toutes proportions gardées, à aller au conflit.

M. BILIRIT. – C'est assez hallucinant. On est dans un débat d'orientations budgétaires et, parce que Pierre Chollet veut s'occuper d'Agen, le débat ne porte que sur le pont de Camélat. Des propositions sont faites : que l'on soit d'accord ou pas, cela fait partie du débat. Mais que l'on ne parle que du pont de Camélat, je vous assure que vu de Marmande... le Lot-et-Garonne n'est pas que le pont de Camélat.

Mme la PRÉSIDENTE. – C'est vrai que c'est un peu surprenant.

Mme KHERKHACH. – Pour finir sur Camélat, je repense au croquis de Charlie Delta : « Camélat, calmez-le. » Je pense au titre demain : « Camélat, calmez-les tous ! »

C'était quand même une semaine très artistique. Certains se sont livrés à de petits dessins. J'ai apprécié les petits croquis de Monsieur Lacombe, qui m'ont bien fait rire. C'était pour vos enfants ? D'accord. C'est inquiétant que ce soit retrouvé dans la presse. Attention au respect de la vie privée ! En tout cas, j'ai trouvé très mignons les conseils que vous avez donnés à Monsieur Chollet sur le poste de conseiller territorial. Avant de commencer la session, je vous ai trouvé, en venant voir Monsieur Chollet, plutôt inquiet sur ce qui se passait sur votre canton.

Comme le suggérait Monsieur Bilirit, je voudrais revenir sur les propositions de ce débat d'orientations budgétaires. Tout à l'heure, Monsieur Dezalos nous a dit que pour réaliser ce DOB, il faut savoir ce que nous voulons faire et ce que nous pouvons faire. Jusque-là, je suis d'accord avec vous. C'est sur la méthode, je crois, que nous ne sommes pas d'accord. Madame la Présidente, nous avons eu l'occasion, ici en session, au sortir du premier confinement, de vous dire, que nous vous invitons à réaliser des bilans par commission. Vous vous y étiez engagée, peut-être sur la base des rencontres que vous deviez organiser avec les acteurs associatifs, du social, de la culture, avec les acteurs économiques, qui aujourd'hui ne savent plus où ils en sont, sur quoi ils vont être soutenus ou pas, comment ils vont s'organiser pour 2021 et les années à venir. Je suis désolée de vous dire, Madame la Présidente, qu'à l'heure où l'on se parle, ce bilan n'a pas été proposé en commission. Dans la série « irrespect » de ce que nous vous proposons, nous élus d'opposition, entendez que nous étions force de propositions, que nous vous avons soumis des propositions au sortir du financement : vous ne les avez pas retenues. Aujourd'hui, nous restons des élus d'opposition dans la construction, mais vous ne nous laissez pas d'espace pour exprimer autre chose que ce que vous souhaitez. Où est le mal que d'imaginer un bilan avec les acteurs du social ? On est bien à plus d'un an après le premier confinement, et il n'y a toujours rien à ce niveau-là. Quel est votre plan pour la cohésion sociale pour l'année 2021 et les années à venir ?

Mme la PRÉSIDENTE. – Je voulais aussi répondre à un point que Monsieur Chollet a soulevé au départ, pour isoler les dépenses liées au Covid. Effectivement, nous voterons ces dépenses d'une façon séparée pour 2020 et nous ferons pareil au compte administratif de 2021. Ensuite, pour savoir ce que nous voulons faire dans le domaine du social, je vous invite à lire le rapport, qui contient des orientations, qui seront davantage détaillées lors de la présentation du budget, puisque c'est là que l'on met en musique les orientations sur lesquelles on débat aujourd'hui. N'oubliez surtout pas que les services ne travaillent pas avec les différents secteurs, que ce soit le social ou les autres, comme les acteurs économiques du département, pour faire le point avec eux. Nous travaillons aussi régulièrement avec les chambres consulaires. Effectivement, nous vivons une période particulière, mais chacun n'est pas dans son coin à réfléchir seul. Nous partageons les difficultés des uns et des autres. Peut-être qu'il faudrait que l'on vous fasse en commission un retour du travail qui est fait sur le terrain. Le travail est fait, n'oubliez pas un seul instant qu'il n'est pas fait. Un travail est fait avec la Banque alimentaire de façon expérimentale et la Préfecture, pour l'approvisionnement des associations caritatives qui se retrouvent aujourd'hui en difficulté. Un travail est aussi fait avec l'Agropole et toutes les entreprises de cette zone pour qu'elles puissent travailler sur les « surstocks ». Je peux vous rassurer, un travail de coordination est réalisé avec les acteurs du terrain.

Mme KHERKHACH. – Le plus intéressant, ce sont les ajustements suite aux bilans. Il ne faut pas qu'on fasse comme s'il ne s'était rien passé.

Mme la PRÉSIDENTE. – Vous n'allez pas me faire croire que l'on fait comme s'il ne s'était rien passé ! Vous avez bien vu les efforts que nous avons faits lors de la DM1 et la DM2 concernant les acteurs socio-économiques, culturels, sportifs... Vous avez pris connaissance de tout ce que nous avons pu mettre en place. Vous l'avez vu, vous l'avez voté en DM1 et en DM2. Quand c'est voté, c'est aussi présenté en commission. Ne me dites pas que ce que nous vous proposons ici en session n'est pas proposé en commission ! Ce n'est pas possible.

Mme DUCOS. – Pour rejoindre Baya Kherkhach sur ce sujet, je pense que parfois on ne se comprend pas et que l'idée serait que l'on instrumentalise la chose. En fait, face à une situation qui a été complètement bouleversée, on avait dit que chaque commission ferait un bilan, qui serait réajusté de manière régulière face aux nouveautés qui sont enclenchées, aux choses qui sont suspendues... C'est ce que Baya Kherkhach veut dire. C'est ce cheminement beaucoup plus régulier qu'en temps normal qui est à faire dans cette situation particulière.

Mme la PRÉSIDENTE. – Il y a un secteur pour lequel nous avons pu faire un bilan, à l'occasion des états généraux de l'aide à domicile. Cela a permis de faire un bilan pas seulement à la crise du Covid, mais par rapport à la situation globale du soutien du domicile.

Mme GONZATO-ROQUES – Si par bilan vous entendez un tableau avec des chiffres, ce n'est pas ainsi que nous travaillons, même si à terme cela peut être intéressant. Comme l'a dit Madame la Présidente, il s'est tenu effectivement une demi-journée pour les états généraux des services d'aide à domicile et d'accompagnement. L'organisation de cette journée a supposé de multiples rencontres avec les services concernés, pour savoir quels étaient leurs besoins, quelle était leur situation réelle. Le bilan a été réalisé au plus près des acteurs de terrain. D'autre part, quand on voit les mesures qui ont été prises pour élargir le cumul RSA et activité, c'est bien pour répondre à un besoin qui a été exprimé par les corps professionnels, aussi par le travail en collaboration avec Pôle Emploi. Il y a un aspect formel des commissions, pour lesquelles on doit avoir des rapports en peu de temps. Certaines discussions se font de façon informelle, au fil de l'eau. Il me semble que les commissions se passent plutôt d'une bonne manière. Ensuite, quand vous avez des questions à poser, vous les posez. Je ne prétends pas avoir les réponses à toutes les questions, mais quand je m'engage à vous donner une réponse, qu'elle soit par mail ou lors d'une prochaine session, on le fait. Le bilan chiffré avec des critères évaluatifs est compliqué à faire, mais les services le font en pratique.

Mme DUCOS. – Je voulais revenir sur les états généraux des services d'aide à domicile. Je vais faire une remarque tout à fait personnelle : rien qu'à la dénomination « états généraux », on sait qu'en général ce n'est pas suffisant. C'était fort intéressant, certes, avec des échanges, mais en même temps c'était un bilan de choses qui étaient malheureusement déjà évaluées depuis bien longtemps. On sait très bien que le taux horaire de l'aide à domicile devrait pouvoir être revalorisé, que le Département va faire un geste à ce niveau-là, mais que déjà il existe une anormalité sur tout le territoire français : le taux horaire n'est pas le même partout en France. Que peut-on faire ? Quels leviers peut-on actionner ? On sait très bien qu'une majorité des raisons qui freinent l'engagement des personnes dans ce métier est la difficulté de mobilité et de prise en charge des frais de déplacement ? Ces états généraux étaient intéressants, mais ce sont des constats qui sont faits déjà depuis longtemps. Au sortir des états généraux, qu'est-ce qu'on fait ? Comment avance-t-on ?

Mme KHERKHACH. – Madame la Présidente, nous ne remettons pas en question le travail qui est fait par vos agents. Nous avons été les premiers à dire à quel point ceux du social notamment sont surmobilisés. Nous nous garderons bien de soupçonner un manque de travail : pas du tout. La question est la suivante : nous vous avons proposé, lors d'une session précédente, de faire un bilan par commission. Suite à cette proposition, vous vous y êtes engagée, vous avez regardé l'ensemble de vos vice-présidents en demandant un bilan par commission. Nous demandons un bilan de la crise sanitaire et, compte tenu de ce bilan, quelles sont les nouvelles orientations fixées pour 2021 et les prochaines années. À ce jour, le bilan n'est pas fait.

M. DEZALOS. – Juste une précision : au compte administratif qui vous sera présenté en avril, vous aurez, de façon exhaustive, le bilan, les plus, les moins, le solde des impacts sous l'angle financier de la crise. Toutes les dépenses supplémentaires, de divers ordres, et toutes les économies réalisées vous seront présentées. Vous verrez que le chiffre est important globalement ; je ne le donne pas ici parce que ce n'est pas complètement finalisé, mais ce le sera dans le compte administratif. Je sais que c'est une attente de certains d'entre vous. Pierre Chollet l'avait d'ailleurs exprimé à la commission des finances. Je pense que nous pourrions prendre l'engagement que ce suivi de l'impact soit fait dans le cycle budgétaire.

Mme la PRÉSIDENTE. – Concernant les états généraux de l'aide à domicile, je n'ai pas pu y participer du fait de la visite du Premier Ministre, mais j'ai bien évidemment eu un compte-rendu de ces états généraux et il me semble qu'un certain nombre de réflexions ont été menées notamment autour de ce que pouvait devenir le parcours résidentiel pour les personnes en perte d'autonomie. Madame Michèle DELAUNAY, (Ancienne Ministre déléguée, chargée des Personnes Agées et de l'Autonomie) l'a évoqué. Ensuite, c'est tout le temps le même problème qui revient : le tarif horaire, car il existe une disparité en fonction des départements. Depuis 2015, nous sommes passés d'un tarif horaire de 20,10 € à un tarif de 21,98 €. L'augmentation n'est peut-être pas suffisante, mais elle est notable. Je pense que les difficultés sont liées aussi à la revalorisation salariale qui est compliquée pour les aides ménagères et les auxiliaires de vie. Il faut savoir que le Département s'est engagé sur 650 k€ dans le prochain CPOM (Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) et que nous allons demander que ce soit fléché pour la revalorisation des salariés. Les états généraux se sont tenus dans des conditions particulières du fait de la crise : les échanges ne sont pas facilités en visioconférence. En tout cas, il me semblait important que l'on puisse faire un point avec eux suite à la crise, parce qu'ils ont été fortement impactés dans leur organisation au quotidien et qu'ils ont aujourd'hui des difficultés avec des personnes âgées à domicile et qui ont du mal à être vaccinées. Je crois que ces états généraux ont d'abord le mérite d'exister et qu'ils nous ont permis d'échanger, même si les échanges sont très fréquents avec les structures d'aide à domicile pour travailler avec elles sur l'évolution des pratiques professionnelles et l'évolution de la société, notamment des besoins exprimés par les personnes en perte d'autonomie, en particulier pour de nouvelles formes d'aménagement dans le cadre d'un parcours résidentiel.

Mme DUCOS. – Il faut avancer sur ce sujet au-delà de ce bilan, travailler sur l'accompagnement à la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter aux états généraux.

Mme GONZATO-ROQUES – Dans tous les cas, la perception des gens concernés et des services touchés par ces états généraux indique que l'effort a été salué. Ensuite, il est difficile aujourd'hui d'envisager un réaménagement complet des services d'accompagnement avec la nécessaire revalorisation, qu'elle soit dans la considération, dans les formations diplômantes ou dans la revalorisation salariale : on ne peut pas dissocier tout cela. Cela appelle un grand travail national sur l'autonomie. Tant que nous ne serons pas collectivement en mesure de réfléchir à la façon de prendre en charge la perte d'autonomie dans notre pays et de la financer pour avoir une prise en charge décente, que ce soit à domicile ou en établissement, on peut faire des bouts de ficelle. Celui du Département prend quand même la forme de 750 k€, et je ne trouve pas que ce soit si négligeable par rapport à la conjoncture.

Mme la PRÉSIDENTE. – S'il n'y a plus d'autres prises de parole, je vous propose de passer au rapport 3001 sur l'accord départemental de relance, je donne la parole à M. Dézalos.

COMMISSION DEVELOPPENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES
CONTRACTUELLES

M. DEZALOS. – Nous avons déjà parlé de l'accord départemental de relance, qui donnera lieu à signature tout à l'heure. Cet accord est une feuille de route entre le Département et l'État sur des projets qui s'inscrivent dans les priorités définies dans le plan de relance national. C'est le pendant à l'échelon départemental à la fois de l'accord régional de relance engagé entre l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine et des futurs contrats de relance et de transition écologique qui seront construits au niveau intercommunal ou intercommunautaire, au niveau des pays.

L'accord départemental de relance a permis de retenir 38 projets structurants, d'au moins 500 k€ chacun. Ils devront être réalisés dans les deux années à venir et répondre aux objectifs de compétitivité, de transition écologique, de préservation de la biodiversité et de cohésion des territoires. Ces projets représentent un volume total d'investissement compris entre 178 et 196 M€ selon l'option du volet mobilité du CPER (Contrats de plan Etat-Région). Le Département financera entre 42 et 46 M€.

La part attendue de l'État est estimée entre 60 et 64 M€, dont 29,7 qui sont garantis, car inscrits au CPER mobilité (comme la RN21) ou attribués dans le cadre des dotations de droit commun. L'inscription de projets à l'accord départemental de relance n'est pas suffisante pour déclencher la manne de l'État : chaque porteur de projet devra ensuite, dans les mêmes conditions que précédemment, se tourner vers l'État et vers les dispositifs appropriés. En tout cas, pour ce qui concerne le Département, les 40 M€ dont on parle valent engagement, à la condition que les projets aboutissent notamment du côté de l'État et du maître d'ouvrage lui-même.

Les montants mobilisés dans cet accord sont ventilés de la façon suivante : entre 46 et 64 M€ pour l'axe routier Agen/Villeneuve, avec une part du Conseil départemental entre 12 et 16 M€ et une part de l'État entre 22 et 26 M€ ; ensuite, des projets sous maîtrise d'ouvrage du Département ou d'autres organismes d'intérêt départemental, à hauteur de 47 M€ (comme pour les collèges, les archives départementales...) ; ensuite, ceux sous maîtrise d'ouvrage des communes, des intercommunalités ou autres. Je précise bien qu'à l'origine, l'État souhaitait passer un accord avec le Département et non pas avec les intercommunalités ou les communes, donc il a été demandé à l'État, notamment à l'occasion de la Conférence des territoires, d'élargir le spectre de façon à ce que les projets intercommunaux ou communaux puissent être retenus, sous réserve de remplir les conditions (projet d'au moins 500 k€, caractère structurant du projet, etc.). Donc au total 178 M€.

16 projets inscrits dans cet accord seront portés par le Département ou des structures financées par le Département, pour plus de 47 M€. L'accompagnement de l'État est estimé, sur ces projets, à 15 M€.

Une large concertation auprès de l'ensemble des collectivités lot-et-garonnaises et des autres structures locales, publiques ou privées, par exemple la SEM Base du Temple et Val'Orizon, a été réalisée dans le cadre de la Conférence des territoires. Cette consultation a permis de recenser les projets locaux structurants entrant dans le champ d'intervention du Département. Une sélection a été réalisée par la Préfecture pour retenir les projets matures, c'est-à-dire réalisables entre 2021 et 2022. Les 19 projets retenus représentent un total d'investissement de 85 M€, sur lequel la part attendue de l'État s'élève à 23 M€.

La mise en œuvre rapide d'un tel plan de relance s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités. Il est convenu, pour le caractère opérationnel de la chose, de mettre en place un comité technique, qui aura pour vocation de suivre au plus près l'état d'avancement des projets, en lien direct avec les collectivités. Enfin, un comité de pilotage réunissant le Département et l'État assurera le bon déploiement de cet accord de relance. Cet accord engage non seulement les moyens financiers des signataires, mais également l'ingénierie des services, pour assurer le suivi des appels à projets et l'aide aux porteurs de projets. Il doit également consolider une synergie locale pour défendre les opérations structurelles.

Vous avez eu le document dans les documents reçus. Il vous est proposé d'approuver cet accord départemental de relance et d'autoriser la Présidente à le signer.

Mme la PRÉSIDENTE. – Y a-t-il des interventions ?

M. LEPERS. – Juste un petit mot sur l'organisation : je sais que ce n'est pas entièrement votre faute ; tout cela se fait un peu dans la précipitation. Il y a plusieurs plans de relance, avec la Région, avec le Département. Avec la Région, il s'est tenu une dizaine de réunions, où nous sommes régulièrement invités en tant que maires ou présidents d'EPCI. Pour le Département, alors que l'échelon est beaucoup plus local, je tiens juste à dire que je regrette vraiment que l'on n'ait pas pu davantage échanger et qu'il n'y ait pas de mails ou de contacts entre nos agents qui travaillent sur ce document. Vous savez dire quand c'est bien ou pas bien : moi aussi, je sais le faire. Pour le coup, la Région communique énormément, nous avons beaucoup de visioconférences avec elle pour définir le cadre. Localement, nous aurions pu montrer l'exemple, être un peu plus proches sur les projets.

Je vous donne l'exemple du Villeneuvois. J'ai dit que j'avais trois projets, voire un quatrième qui vient d'arriver et auquel je crois. Le premier est le centre de revalorisation, recyclerie, économie circulaire : un projet super, qui fait l'adhésion de la Région et de l'État, qui sont prêts à nous soutenir. C'est l'un des projets qui correspond le plus aux critères et qui peut sortir dès maintenant. Il a été écarté, je ne sais pas pourquoi et je n'ai toujours pas compris pourquoi. Le deuxième projet, Sainte-Livrade, a été accepté. Le troisième projet est un boulevard végétal, avec des mobilités douces : on m'a dit « On verra, c'est dans l'enveloppe des centres bourgs ». Quand je regarde cette enveloppe, on ne sait pas trop ce qu'il y a dedans. Je trouve cela un peu dommage. Le dernier projet, auquel je crois énormément et qui correspond à ce que vous avez dit, pour offrir aux jeunes Lot-et-Garonnais les mêmes chances de réussite, est un Campus connecté. J'ai dit que nous allions faire quelque chose de plus grand pour notre petite cité universitaire. Je vois des millions sur le Campus numérique – et tant mieux, parce que je ne suis pas là pour faire des différences de territoire –, et je reconnais que le projet de Campus connecté arrive un peu tard, mais il ne faut pas nous oublier. Madame la Présidente, vous avez dit qu'il n'y avait pas de seconde zone. Voyez, je ne comprends pas la méthodologie. J'espère que ce n'est pas une punition parce que je dis parfois des choses ou des vérités un peu trop dures à entendre. J'ai trouvé la démarche un peu étrange.

Mme la PRÉSIDENTE. – Sur la précipitation, sur la construction de cet accord départemental de relance, je suis d'accord avec vous. Mais depuis décembre 2019, au travers de trois Conférences des territoires, nous avons travaillé sur le rassemblement de tous les projets pour le prochain CPER (Contrats de plan Etat-Région). Je vous l'accorde, c'était assez contraint, mais il y avait nécessité que l'on puisse proposer un certain nombre de projets dans le cadre de cet accord. Sur le fait que certains de vos projets n'aient pas été retenus, c'est parce que cela correspondait à des critères sur lesquels le Département n'intervient pas. Les choix ont été faits avec les services de l'État. Concernant le Campus connecté, il faut que l'on se rencontre parce que nous interviendrons sur ce projet.

Y a-t-il d'autres questions sur cet accord ?

M. LEPERS. – Monsieur Borderie est très inquiet sur le fait qu'avec tous les millions qu'on met sur le numérique maintenant, sur Agen, on n'ait pas l'opportunité de pouvoir faire notre cité universitaire. Mais vous venez de nous répondre.

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous vous soutiendrons.

M. LEPERS. – Mais regardez quand même cette histoire de centre de valorisation.

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous allons regarder.

ACCORD DEPARTEMENTAL DE RELANCE DU LOT-ET-GARONNE

VOTE : Le rapport est adopté (40 voix favorables, abstentions de MM. Borderie et Lepers).

RAPPORT N° 9002

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

VOTE : L'assemblée donne acte à la Présidente de la communication du rapport d'orientations budgétaires pour 2021 et de la tenue d'un débat.

Absents du vote de ces rapports : (cf p.1)

Levée de la séance à 11h15.

DIAPORAMA

Orientations budgétaires 2021

Session du 26 février 2021

26/02/2021



- Accélérer la transition écologique et énergétique du Lot-et-Garonne
- Accompagner et développer les territoires au bénéfice de tous
- Garantir la cohésion sociale et les solidarités humaines
- Offrir des services publics de qualité à toute la population
- Favoriser une ruralité vivante et moderne.

- Des résultats 2020 bien supérieurs à ceux estimés...permettant de dégager une «épargne de précaution» pour 2021
- Mais des impacts de la crise sur les finances départementales reportés sur 2021, voire 2022 qui porteront à la fois sur les dépenses de solidarité et les recettes « économiques »
- En 2020 :
 - évolution contenue des dépenses de fonctionnement (1%)
 - progression des recettes de 1,7% (*DMTO nettement moins affectés, CVAE temporairement épargnée*)
 - préservation d'un bon niveau d'épargne pour aborder la 2^{ème} année de crise avec une situation financière favorable



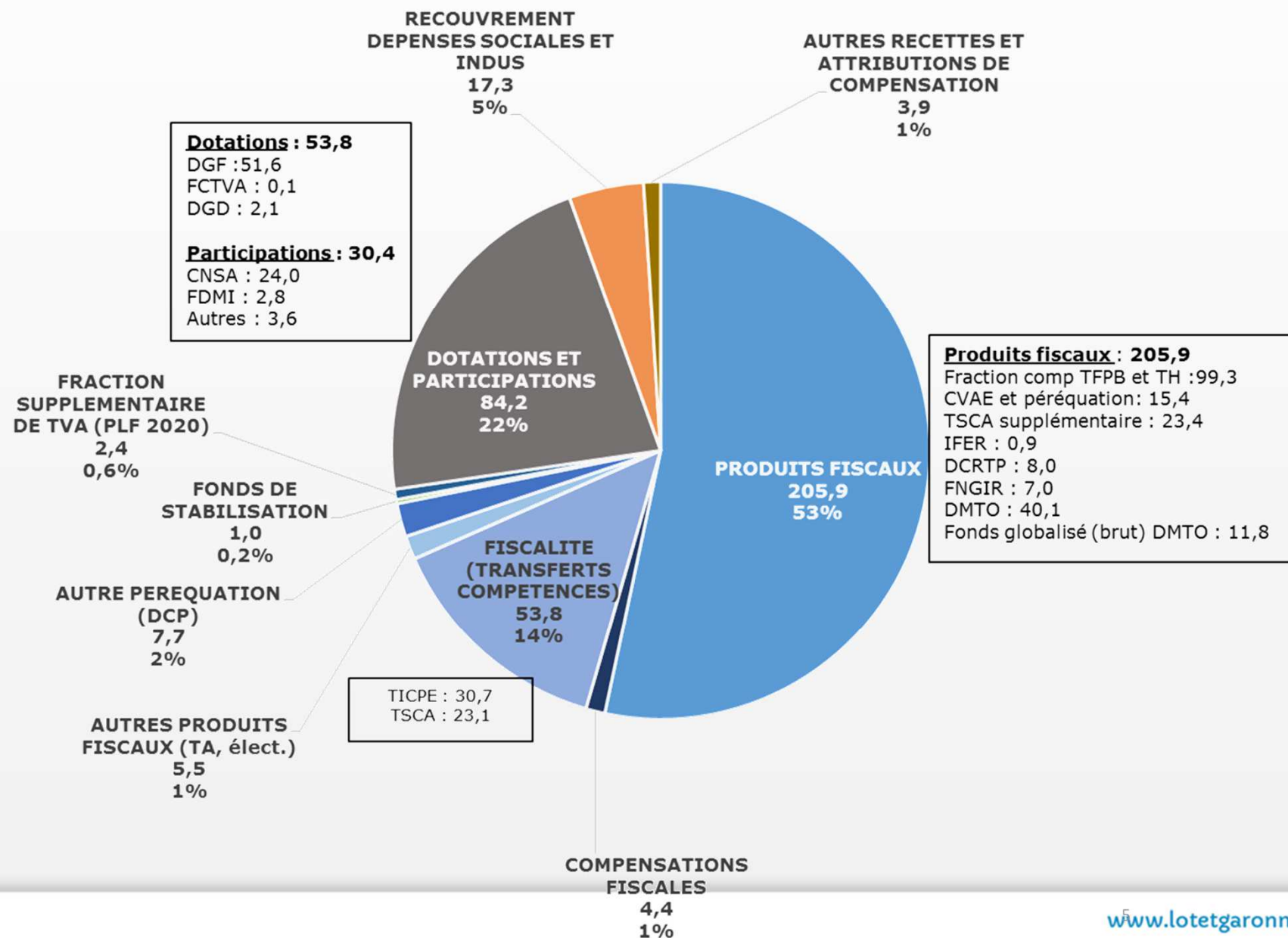
Un budget 2021 élaboré dans un contexte complexe, aussi exceptionnel qu'incertain

3

- Toute évolution de la pandémie bouleversera nos projections financières et de facto perturbera les résultats
- La plus forte contrainte : perte de tout pouvoir de taux
- 2021, première année d'application de la réforme fiscale = stagnation de la principale recette du budget
- L'effet de la crise le plus lourd : forte hausse des dépenses de solidarité

Vers un retour de l'effet de ciseaux pour le Département, comme pour la majorité des départements

Une très faible évolution des recettes de fonctionnement : 386 M€ + 1% de BP à BP

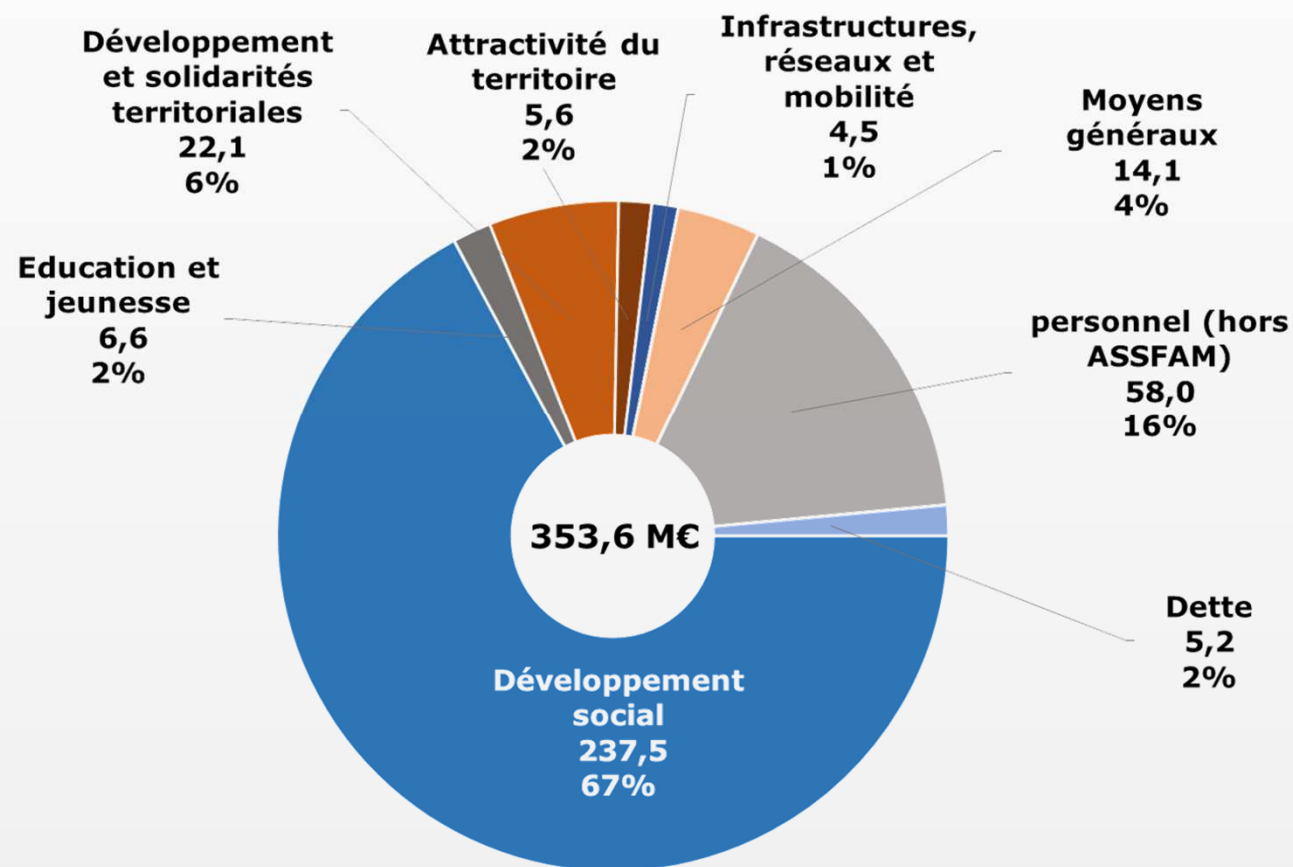


Des dépenses de fonctionnement directement impactées par la crise sanitaire 353,6 M€ + 11 M€, soit 3,2 % de BP à BP

5

Une forte hausse des dépenses de fonctionnement portée par l'évolution des dépenses de solidarité (+ 9,5 M€)

**Dépenses réelles de fonctionnement ROB 2021 en M€ -
Répartition par politique**



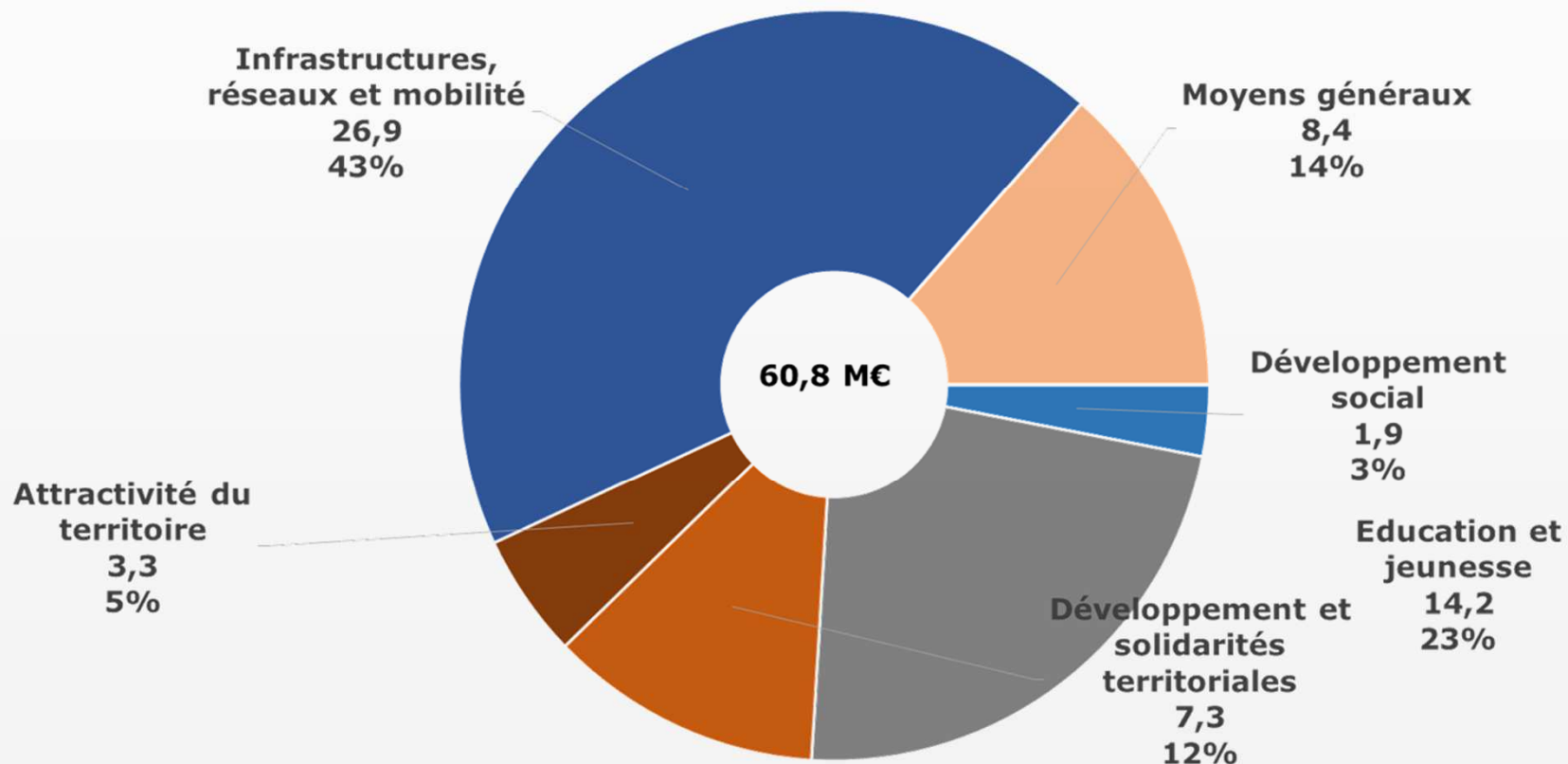


Une politique d'investissement volontariste :

60,8 M€ (hors remboursement de la dette)

+ 13,3 M€ de reports = 74,3 M€

Dépenses réelles d'investissement (hors reports) ROB 2021 en M€ - Répartition par politique



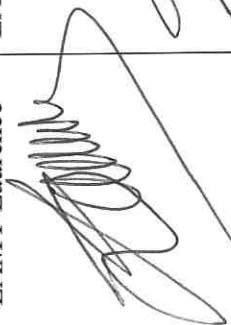
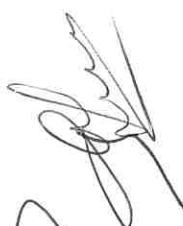
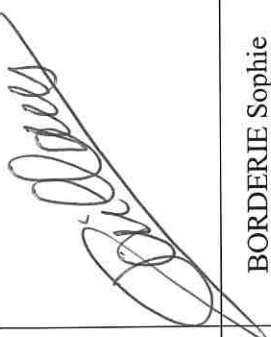
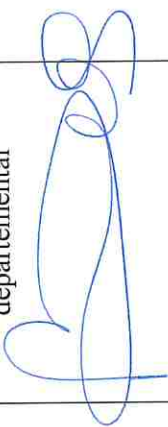
Besoin de financement par emprunt : 20 M€

Le Département se désendette pour la 4^{ème} année

LISTE EMARGEMENT

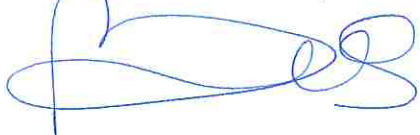
REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 FEVRIER 2021 – DOB 2021 -

BARRAL Bernard	BESSON Séverine	BILIRIT Jacques	BOCQUET Christophe	BORDERIE Jacques	BORIE Daniel	BRANDOLIN-ROBERT Clémence
BRICARD Nathalie	CALMETTE Marcel	CAMANI Pierre	CAMBOURNAC Louise	CASSANY Patrick	CHOLLET Pierre	CONSTANS Rémi
DELBREL Christian	DEZALOS Christian	DHELIAS Danièle	DREUIL Jean	DUCOS Laurence	GARGOWITSCH Sophie	GIRARDI Raymond
GONZATO-ROQUES Christine	HAURE-TROCHON Caroline	HOCQUELET Joël	JOFFROY Catherine	KHERKHACH Baya	LACOMBE Nicolas	LALAUURIE Line

LAMY Laurence 	LAURENT Françoise 	LEPERS Guillaume 	MAILLOU Emilie	MASSET Michel	MERLY Alain	PAILLARES Marylène 
PERAT Michel 	PICARD Alain	SALLES Marie-France 	SUPPI Patricia	TONIN Valérie	VIDAL Hélène 	BORDERIE Sophie Présidente du Conseil départemental 

Fait le **16 AVR. 2021**

La Présidente du Conseil Départemental,

A blue ink signature, appearing to be 'S. Borderie', written in a cursive style.

Sophie BORDERIE

La Secrétaire de séance,

A black ink signature, appearing to be 'M. Paillares', written in a cursive style.

Marylène PAILLARES

Imprimé en Avril 2021

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE

LOT-ET-GARONNE
Le Département



Hôtel du Département - 47922 Agen cedex 9
Tél : 05 53 69 40 00 - Fax : 05 53 69 44 94